

2/97
mars/avril

Bulletin d'information et de documentation

Gouvernement du Grand-Duché
de Luxembourg



Service
Information
et Presse

Luxembourg

Gouvernement du Grand-Duché de
Luxembourg

BULLETIN D'INFORMATION
ET DE DOCUMENTATION

Photos: Photothèque S.I.P.; Marcel Ernst, Jean Picard, Serge Waldbillig

Layout: Tania Neyens

Imprimerie Centrale s.a., Luxembourg

Visites à l'étranger...

... du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER au Japon, du 29 mars au 4 avril 1997

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, accompagné des Ministres Mady DELVAUX-STEHRÉS et Robert GOEBBELS, s'est rendu au Japon du 29 mars au 4 avril 1997 pour une visite officielle.

Le programme débuta par une entrevue des membres du Gouvernement luxembourgeois avec l'Ambassadeur de l'Union Européenne au Japon Jörn KECK. Au centre des discussions figuraient les relations commerciales entre le Japon et l'UE qui, en 1995, avaient atteint un volume de 119 milliards de dollars, un chiffre qui, selon Monsieur KECK, soulignerait l'évolution positive des relations économiques, même si l'année 1997 s'annoncerait moins favorable. L'Ambassadeur de l'Union Européenne au Japon s'est également prononcé en faveur du renforcement du dialogue actif entre l'UE et le Japon.

Le prochain interlocuteur du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et du Ministre Robert GOEBBELS fut le Ministre japonais du Commerce international et de l'Industrie Shinji SATO. Monsieur SATO présentait les grandes réformes japonaises en cours dans les domaines des finances publiques, du budget, de l'économie et de l'administration, réformes pour lesquelles le Gouvernement japonais s'est inspiré de plusieurs modèles européens. Le Ministre SATO se prononçait également en faveur d'une intensification des investissements européennes au Japon, et ce surtout dans des

domaines comme les télécommunications, l'électronique et la médecine.

Les trois membres du Gouvernement luxembourgeois étaient ensuite les invités du Club des correspondants étrangers (Foreign Correspondents Club of Japan) pour le déjeuner. Dans son discours, diffusé mondialement par Reuters TV, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER relevait les grands défis de la construction européenne, des défis qui seraient déterminants pour l'avenir du continent.

L'après-midi du premier jour de la visite était réservé à des visites de plusieurs sociétés japonaises, dont TDK, le fabricant de cassettes audio et vidéo dont les quartiers généraux européens se trouvent à Bascharage. Le Ministre Robert GOEBBELS visitait en outre la société Akebono Brake, tandis que le Ministre Mady DELVAUX-STEHRÉS se rendait chez Mitsubishi et Matsushita.

Le soir, l'Ambassadeur du Luxembourg au Japon, Monsieur Pierre GRAMEGNA recevait la délégation luxembourgeoise pour un dîner dans sa résidence, auquel assistaient également les anciens Premiers Ministres japonais TAKESHITA, HATA et KAIFU.

Le deuxième jour de la visite fut surtout consacré aux entretiens du Premier Ministre luxembourgeois avec des membres du Gouvernement japonais, dont le



Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et le Ministre japonais des Affaires étrangères, Yukihiko IKEDA

Premier Ministre Ryutaro HASHIMOTO, le Ministre des Affaires étrangères, Yukihiko IKEDA et le Ministre des Finances Hiroshi MITSUZUKA et le Ministre des Postes et Télécommunications Hisao HORINOUCI.

L'entretien du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER avec son homologue japonais Ryutaro HASHIMOTO se concentrait surtout sur la coopération entre Européens et Asiatiques dans le cadre de l'ASEM, initié en mars 1996 avec la première rencontre entre les États membres de l'Union Européenne et différents pays d'Asie. Le Luxembourg, en tant que Président en exercice du Conseil de l'Union Européenne au deuxième semestre 1997, et le Japon ont d'ailleurs convenu de se concerter étroitement pour la préparation du deuxième sommet de l'ASEM en 1998 à Londres. Des réunions de préparation, présidées par des ministres luxembourgeois, auront notamment lieu

en septembre 1997 à Bangkok (Ministres des Finances) et à Tokio (Ministres de l'Économie). Le suivi de ces travaux a été confié au Vice-Ministre des Finances japonais et au Directeur du Trésor luxembourgeois Yves MERSCH.

Concernant l'Union économique et monétaire, le Premier Ministre japonais s'est dit très favorable à l'introduction de l'Euro et a exprimé le souhait que la nouvelle monnaie européenne devienne une monnaie forte, apte à jouer un rôle important dans les affaires monétaires internationales. L'introduction de l'Euro serait, selon le Premier Ministre HASHIMOTO, une des raisons pour lesquelles le Gouvernement japonais aurait opté pour sa politique de réformes fondamentales, réformes que le Gouvernement compterait bien mener à terme, même si une perte de popularité s'en dégageait.



Réception à l'Ambassade de Luxembourg à Tokyo: le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, le Ministre Mady DELVAUX-STEHRES, le Ministre Robert GOEBBELS et les anciens Premiers Ministres japonais KAIFU (à gauche de M. JUNCKER) et TAKESHITA (à droite de M. JUNCKER)



Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et le Ministre Robert GOEBBELS accueillent l'ancien Premier Ministre japonais NAKASONE



Entrevue avec le Ministre japonais des Finances Hiroshi MITSUZUKA: le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, le Ministre Robert GOEBBELS et le Directeur du Trésor Yves MERSCH

Les Premiers Ministres Jean-Claude JUNCKER et Ryutaro HASHIMOTO



Les Premiers Ministres luxembourgeois et japonais ont également relevé les bonnes relations diplomatiques entre leurs deux pays. Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER a rappelé à cette occasion que les relations diplomatiques entre le Luxembourg et le Japon datent de 1927 et que, par conséquent, 1997 constituerait le 70^e anniversaire de ces relations. En outre, le Luxembourg pourrait fêter le 10^e anniversaire de l'ouverture de son Ambassade à Tokyo et se réjouirait que le Japon ait ouvert une Ambassade au Luxembourg en 1996.

L'échange de vues des membres du Gouvernement luxembourgeois avec le Ministre japonais des Affaires étrangères Yukihiro IKEDA était essentiellement consacré aux affaires internationales, dont surtout la situation en Chine après le décès de Deng Xiao Ping. Le Ministre IKEDA qui revenait d'une visite officielle en

Chine put ainsi rassurer ses interlocuteurs luxembourgeois que rien n'avait laissé entendre que la Chine pourrait changer de cap dans sa politique d'ouverture économique.

Les grandes réformes japonaises et les grands sujets européens furent à l'ordre du jour des entretiens avec le Ministre japonais des Finances Hiroshi MITSUZUKA. Le Ministre japonais expliqua à son homologue luxembourgeois l'envergure de la dérégulation du secteur bancaire japonais. La possibilité pour les banques et personnes privées japonaises de pouvoir commencer des activités à l'étranger serait de nature à libérer une partie de l'épargne japonaise qui, avec 1.200 milliards de dollars constituerait environ un tiers des épargnes mondiales. Le «big bang» bancaire serait dès lors une contribution énorme du Japon dans l'intérêt de l'économie mondiale. Le Ministre Mitsuzuka a



Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER pendant son discours devant le «Foreign Correspondents' Club of Japan»

également qualifié l'Union économique et monétaire en Europe de «grande contribution» européenne à l'économie mondiale. L'assainissement des finances publiques dans les pays européens ainsi que l'ouverture des marchés européens avec l'avènement de l'Euro seraient les deux raisons principales pour l'attitude positive des Japonais face à ce projet européen.

Madame le Ministre Mady DELVAUX-STEHRÉS, accompagnée du Directeur général de l'entreprise des Postes et Télécommunications Edmond TOUSSING, eut un entretien avec le Ministre japonais des Télécommunications Hisao HORINOUCI. Là encore, la dérégulation du marché des télécommunications fut au centre des discussions. Madame le Ministre voulait surtout s'informer sur d'éventuels problèmes que le Japon aurait connu avec ses dérégulations en termes de services universels. Le Ministre japonais des Télécommunications informa que la dérégulation japonaise n'avait entraîné aucune diminution des services universels, tout en provoquant une baisse sensible des tarifs. Le Gouvernement japonais serait, en outre, en train de préparer la conversion de ses sociétés de télécommunications en holdings à partir de 1998.

Madame le Ministre Mady DELVAUX-STEHRÉS eut, en outre, des entretiens avec les deux principales entreprises de télécommunications japonaises, à savoir KDD et NTT.

Sa Majesté l'Empereur du Japon, Akihito, reçut le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER en audience le matin du troisième jour de la visite. Le chef du Gouvernement luxembourgeois et le chef de l'État japonais soulignaient les excellentes relations bilatérales entre leurs deux pays, relations d'ailleurs parfaitement illustrées par les relations très amicales entre la famille impériale japonaise et la famille grand-ducale luxembourgeoise.

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et le Ministre de l'Économie Robert GOEBBELS participaient à un séminaire financier organisé par l'Association des Banquiers japonais et dont le but était surtout d'approfondir les contacts entre les deux centres de services et financiers que sont Tokyo et Luxembourg. Du côté luxembourgeois quelque 60 hommes d'affaires participaient à ce congrès dont les représentants de la Chambre de Commerce (M. Paul HIPPERT, Directeur), de l'ABBL (M. Lucien THIEL, Directeur), de l'ACA (M. Nico REYLAND, Vice-Président, et M. Paul HAMMELMANN, Secrétaire Général) et de l'ALFI (M. Freddy BRAUSCH, Vice-Président).

À l'issue de la séance d'ouverture du séminaire financier le Premier Ministre fut l'invité du «National Press Club of Japan» pour une conférence de presse.

Le soir, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et les Ministres Mady DELVAUX-STEHRÉS et Robert GOEBBELS répondaient aux questions de la presse luxembourgeoise dans les locaux du Service Information et Presse du Gouvernement via téléconférence en direct de Tokyo.

À noter également que le Premier Ministre rencontrait le Président de la ligue d'amitiés Luxembourg-Japon, l'ancien Ministre japonais des Affaires étrangères Koji KAKIZAWA pour un échange de vues et que la délégation luxembourgeoise fut invitée à un dîner japonais traditionnel par le Consul honoraire du Luxembourg au Japon, Yoh KUROSAWA.

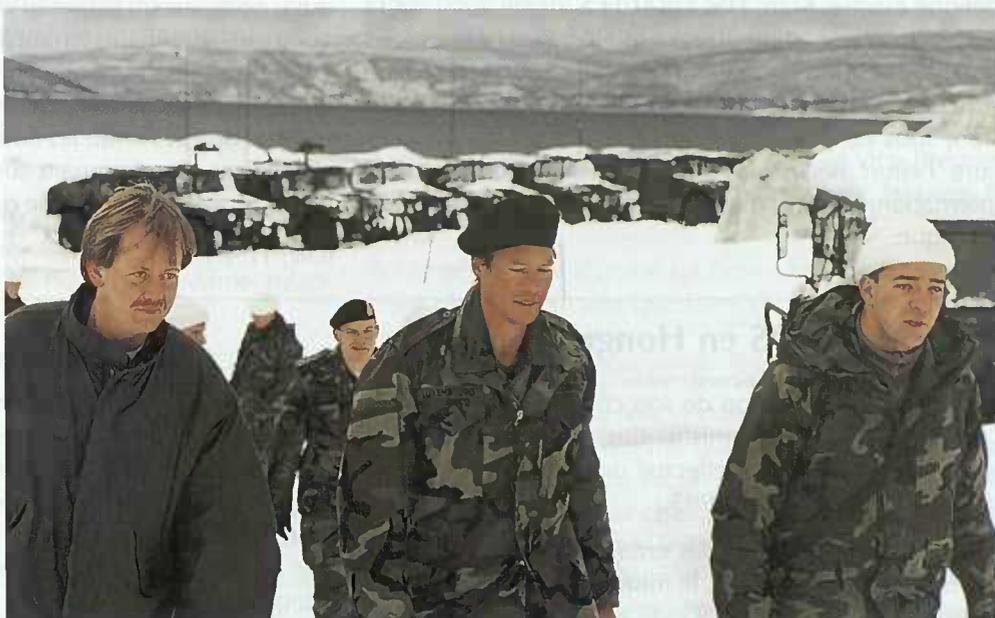
Le dernier jour de la visite du Premier Ministre fut consacré à des entretiens avec des représentants de la Confédération syndicale japonaise ainsi qu'avec la Fédération des employeurs.

... de S.A.R. PRINCE HENRI et du Ministre Alex BODRY à l'«Adventure Express 97» de l'OTAN

Du 25 février au 31 mars 1997 s'est déroulé l'exercice militaire interallié de l'OTAN «Adventure Express 97» dans la région de Troms au nord de la Norvège.

Depuis 1964 ce genre d'exercice multinational est organisé tous les trois ans. Il a pour objet d'entraîner l'interopérabilité des différents échelons de commandement et d'opérations tout en démontrant la solidarité des partenaires dans l'Alliance Atlantique.

S.A.R. le Prince Henri, le
Ministre de la Force publique
Alex BODRY et le Capitaine
Patrick GRISIUS visitent le
camp luxembourgeois



de Vienne. 40 observateurs de l'OSCE avaient annoncé leur intérêt de suivre le déroulement de l'exercice.

Le Commandement Allié en Europe participait à l'exercice «Adventure Express» avec son élément mobile, l'AMF(L), troupe multinationale forte de 5.000 hommes et capable d'opérer dans le cadre de la force de réaction rapide de l'OTAN. L'armée luxembourgeoise, dont une compagnie indépendante fait partie de l'AMF(L), participe avec un contingent qui se compose de 6 officiers, de 23 sous-officiers et de 96 hommes de troupe et un charroi de 48 véhicules.

Les soldats luxembourgeois ont été déployés dès le 23 février et sont retournés à partir du 14 mars 1997.

Son Altesse Royale le PRINCE HENRI, accompagné du Ministre de la Force publique Alex BODRY et du Commandant de l'armée Michel GRETSCH, a rendu visite du 3 au 4 mars 1997 au contingent luxembourgeois. La première étape menait la délégation à Finnsnes où elle fut reçue par le Lieutenant-Général Per BOTHUN, commandant régional des forces armées norvégiennes. L'organisation militaire en Norvège du

L'armée norvégienne livre le gros des 15.000 hommes de troupe qui participent à ces manœuvres, le restant venant de Belgique, du Canada, du Danemark, de la République Fédérale d'Allemagne, d'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique. En tout 30 bateaux de guerre, 80 avions de combat et 40 hélicoptères participaient à l'exercice qui se déroulait dans le cadre des accords

Nord ainsi que le cadre de l'exercice furent présentés au cours d'un briefing tenu en présence des autorités civiles et militaires.

Un accent tout particulier fut mis sur les mesures prises par la direction de l'exercice dans l'intérêt de la protection de l'environnement. Le PRINCE HENRI passait la matinée du 4 mars en compagnie du contingent luxembourgeois. Les membres de la délégation s'entretenaient pendant près de trois heures avec les militaires luxembourgeois. Son Altesse Royale et le Ministre se renseignaient plus particulièrement sur l'équipement et les conditions de vie en milieu arctique. L'après-midi, la délégation rejoignait le programme officiel des visiteurs présidé par le chef d'État-Major du SHAPE, le Général Peter H. CARSTENS. À l'ordre du jour figuraient des démonstrations de tirs de mortiers et de lance-roquettes MLRS ainsi que la visite des différents services de l'hôpital de campagne dont la salle opératoire complètement équipée.

... du Ministre de la Justice en Pologne

Répondant à une invitation officielle du gouvernement polonais, le ministre de la Justice Marc FISCHBACH a rencontré le 7 avril dernier les ministres de l'Intérieur et de la Justice ainsi que le ministre en charge de la sécurité extérieure de la République de Pologne.

Dans son entretien avec le ministre de l'Intérieur, Marc FISCHBACH a souligné l'importance de l'acquis Schengen lors de l'adhésion des pays de l'Europe centrale et orientale à l'Union européenne. L'acquis Schengen constitue en effet un surplus qualitatif de sécurité pour tous les citoyens circulant librement dans l'Union européenne élargie. Marc FISCHBACH a insisté aussi sur la nécessité d'une approche multilatérale des questions touchant l'Union européenne dans le cadre du dialogue structuré entre celle-ci et les pays candidats à l'adhésion. Tous les pays concernés doivent par conséquent faire l'effort nécessaire pour ratifier les conventions internationales existantes, notamment dans le domaine juridique.

Lors de sa rencontre avec le ministre polonais en charge de la sécurité extérieure, les deux ministres ont fait le point sur la sécurité extérieure des pays de l'Europe de l'Est.

Le ministre de la Justice luxembourgeois a exposé à son homologue polonais les priorités de la future présidence luxembourgeoise dans le domaine de la coopération judiciaire civile et pénale et a insisté sur l'attention particulière que le Luxembourg accordera à ces questions, notamment en vue de l'adhésion de nouveaux États membres à l'Union européenne. Les discussions ont aussi porté sur un nouveau concept en matière de lutte contre les stupéfiants tenant autant compte des éléments préventifs de la toxicomanie que de l'aspect purement répressif (pénalisation). En cette matière il y a une large identité de vues entre les autorités luxembourgeoises et polonaises et notamment sur la question qu'il y a lieu d'agir plus sur la demande que sur l'offre.

(LW, 11.4.1997)

... de M. POOS en Hongrie

Répondant à l'invitation de son collègue hongrois, M. László KOVÁCS, le ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS, a effectué une visite officielle en Hongrie les 8 et 9 avril 1997.

À cette occasion, il a eu des entretiens avec le premier ministre M. Gyula HORN, le ministre des Affaires étrangères, M. László KOVÁCS et le ministre de l'Intérieur, M. Gábor KUNCZC. M. POOS a également rencontré le président de la Commission de la Défense de l'Assemblée nationale, M. Imre MÉCS, ainsi que les membres de la Commission des Affaires étrangères de cette même assemblée.

Au cours de ces entretiens, outre des questions d'aide bilatérale, l'élargissement de l'Union européenne et de l'Alliance atlantique ont été les principaux sujets abordés.

Sur le plan bilatéral, les ministres se sont félicités de l'excellence des relations déjà existantes et ont exploré des domaines de coopération potentiels additionnels.

S'agissant des élargissements, tous les interlocuteurs hongrois de M. POOS se sont dits confiants de voir la Hongrie faire partie des pays qui adhéreront les premiers à l'Union européenne et à l'OTAN.

M. POOS a pour sa part souligné les raisons qui selon lui militent en faveur d'une accession rapide de ces pays aux institutions euro-atlantiques, à savoir entre autres l'adaptation largement réussie des structures intérieures

de la Hongrie à l'acquis communautaire. Il a par ailleurs mentionné le consensus qui existe entre toutes les forces politiques sur les objectifs des adhésions, ainsi que le large appui que ces objectifs rencontrent auprès de l'opinion publique hongroise. M. POOS a enfin relevé le fait que la Hongrie a su régler de manière satisfaisante les difficultés qui ont pu exister par le passé avec ses voisins.

M. POOS a exposé les priorités de la future Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. Il a assuré ses interlocuteurs que le Luxembourg ne manquera aucun effort pour faire avancer les questions liées à l'élargissement de l'Union, de sorte que le Conseil européen de Luxembourg puisse se prononcer sur le lancement des négociations d'adhésion.

Le ministre des Affaires étrangères a profité de ces entretiens pour informer son collègue hongrois, M. KOVÁCS, des derniers développements intérieurs au sein de la Conférence intergouvernementale à la lumière de la discussion des ministres des Affaires étrangères à Noordwijk les 6 et 7 avril derniers. Il a en particulier attiré l'attention de ses interlocuteurs sur la nécessité de maintenir le principe d'égalité entre tous les États membres actuels et futurs, ce afin de pouvoir participer à toutes les institutions et mécanismes de la future Union élargie.

Visites au Luxembourg...

... du Premier Ministre de la République du Portugal António GUTERRES, du 9 au 11 mars 1997

Le Premier Ministre du Portugal António GUTERRES a effectué une visite officielle au Luxembourg du 9 au 11 mars 1997.

Arrivant de Lisbonne le Premier Ministre s'est immédiatement rendu à la Cathédrale Notre Dame de Luxembourg où il fut attendu par de nombreux de ses concitoyens ainsi que par le Premier Ministre luxembourgeois Jean-Claude JUNCKER. Les deux chefs de Gouvernement assistèrent ensuite au service religieux en l'honneur de l'établissement de la Miséricordia à Luxembourg.

À l'issue du Service religieux, le Premier Ministre António GUTERRES déposa une couronne de fleurs devant le tombeau de la Grande-Duchesse Marie-Anne, infante portugaise.

À la sortie de la Cathédrale des centaines de Portugais attendaient «leur» Premier Ministre pour lui souhaiter la bienvenue à Luxembourg, un bain de foule en fut la conséquence ce qui n'était pas pour déplaire au Premier Ministre portugais ainsi qu'à son homologue luxembourgeois.

Une réception au Centre Convict pour la Communauté portugaise, encadrée de manière multicolore par des groupes folkloriques portugais, clôturait cette première journée encore inofficielle, de la visite du chef du Gouvernement portugais. Les Premiers Ministres António

GUTERRES et Jean-Claude JUNCKER relevaient, à cette occasion, tout spécialement, la qualité de l'intégration des immigrés portugais au Luxembourg, exemple, selon eux, d'une intégration européenne enrichissante pour toutes les parties concernées.

La partie officielle débuta le matin du deuxième jour par l'accueil officiel avec honneurs militaires sur la Place Clairefontaine, d'où les Premiers Ministres partaient pour le Ministère d'État pour s'entretenir en tête-à-tête avant de rejoindre leurs délégations pour une réunion de travail à laquelle assistait également le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères Jacques F. POOS.

À l'issue de cette réunion les deux chefs de Gouvernement répondaient aux questions de la presse portugaise et luxembourgeoise.

Selon le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER les relations bilatérales entre le Luxembourg et le Portugal seraient d'une telle qualité que les discussions y relatives n'auraient dégagé aucun problème, à part, la question de l'intégration du championnat de football portugais au Luxembourg dans le circuit géré par la Fédération Luxembourgeoise de Football. Selon le Premier Ministre António GUTERRES cette intégration devrait intéresser toutes les parties concernées, dans la mesure où elle permettrait de poursuivre les efforts d'intégration déjà importants de la communauté portugaise au Luxem-



Accueil officiel avec honneurs militaires: Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et son homologue portugais passent la troupe en revue sur la place Clairefontaine



Lors de son séjour à Luxembourg, M. António GUTERRES fut reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc

MM. JUNCKER, GUTERRES et POOS se rendent à la réunion de travail



bourg. Dans la même foulée, le Premier Ministre luxembourgeois a annoncé que le Luxembourg construirait un Centre Culturel portugais, ceci avec la participation du Gouvernement portugais.

Sur les questions européennes les délégations portugaise et luxembourgeoise ont pu constater une convergence de vues très importante, tout aussi bien en ce qui concerne l'Union économique et monétaire, la Conférence intergouvernementale et l'élargissement.

Concernant l'UEM, le Premier Ministre luxembourgeois s'est dit impressionné par les efforts du Gouvernement et du Peuple portugais en vue de l'assainissement des finances publiques, des efforts qui, selon Jean-Claude JUNCKER devraient se solder par la participation «très probable» du Portugal à la troisième phase de l'Union économique et monétaire dès le 1^{er} janvier 1999.

Les gouvernements portugais et luxembourgeois considèrent l'élargissement de l'Union Européenne vers les pays d'Europe centrale et orientale comme une néces-

sité historique et confirment leur volonté de coopération intense sous présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne afin de préparer les négociations d'adhésion de la meilleure manière possible, pour que l'adhésion des premiers nouveaux membres puisse se faire le plus rapidement possible.

Concernant les questions institutionnelles liées à la conférence intergouvernementale les Premiers Ministres António GUTERRES et Jean-Claude JUNCKER se déclaraient être en accord sur les grands principes qui seraient le maintien du régime actuel selon lequel chaque État membre devrait garder le droit de proposer un commissaire. Les deux chefs de gouvernement se sont également prononcés pour un remaniement des votes au sein du Conseil, considérant que dans une Union élargie le désir de voir une majorité qualifiée pour les décisions du Conseil accompagnée d'une majorité de 60 à 65 % de la population de l'Union Européenne pourrait être considéré comme légitime.

Concernant les deuxième et troisième piliers du Traité sur l'Union Européenne, Messieurs GUTERRES et JUNCKER ont souligné la nécessité de progrès substantiels dans ces domaines, surtout en ce qui concerne l'extension du vote à majorité qualifiée dans le deuxième pilier ainsi que le transfert de plusieurs domaines du troisième pilier vers le premier pilier dont surtout la lutte contre la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants.

Le Premier Ministre António GUTERRES eut encore des entretiens avec le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ avant d'être reçu en audience par le Grand-Duc au Palais grand-ducal.

Le deuxième jour de la visite le conduisait enfin à Betzdorf où il visitait les installations de la Société Européenne des Satellites (SES).

Après une rencontre avec la presse portugaise, le Premier Ministre António GUTERRES entamait le programme de la dernière journée de sa visite officielle à Luxembourg par des entretiens avec les responsables de la Banque Européenne d'Investissement avant de clôturer son programme par des visites du Monument de Notre-Dame de FATIMA à Wiltz et du Château de Vianden.



... du Ministre des
Hongrie
Le Président Jean SPAUTZ et
le Premier Ministre António
GUTERRES à la Chambre des
Députés

... du nouveau Président du Parlement Européen, M. Gil ROBLES



Le Premier Ministre et le
nouveau Président du
Parlement Européen



Les 19 et 20 mars 1997, M. José-Maria GIL-ROBLES GIL-DELGADO, nouveau Président du Parlement Européen a séjourné à Luxembourg pour une visite de travail.

Après s'être rendu aux Institutions européennes de Kirchberg à Luxembourg, il a successivement rencontré M. Jacques F. POOS, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'État, Son Altesse Royale le GRAND-DUC et M. Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés.

Au Centre des discussions figurait la Conférence inter-gouvernementale. Concernant les questions bilatérales, M. Gil ROBLES a fait part, lors d'une conférence de presse, de son intention de revitaliser la présence du Parlement européen à Luxembourg.

Le nouveau Président du Parlement Européen fut reçu en audience par le Grand-Duc

... du Ministre vietnamien M. Tran Xuan GIA à Luxembourg

M. Tran Xuan GIA, Ministre du Plan et de l'Investissement du Vietnam, a effectué une visite de travail au Luxembourg du 21 au 23 mars 1997. À cette occasion il a eu des entretiens avec M. Jacques F. POOS, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, M. Robert GOEBBELS, Ministre de l'Économie et M. Georges WOHLFART, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération.

M. le Secrétaire d'État et M. le Ministre du Plan ont signé à cette occasion un accord bilatéral concernant un projet de développement rural intégré. Une étude de faisabilité sur l'établissement d'une société de production d'aciers spéciaux, financée par le Luxembourg, fut également remis à cette occasion.



MM. WOHLFART et GIA signent l'accord bilatéral

... de M. Hans KASPER



Le 24 mars, Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'État, a reçu au Ministère d'État Monsieur Hans KASPER, Président du Conseil Parlementaire Interrégional, Président du Landtag de la Sarre.

Au cours de sa visite à Luxembourg, M. KASPER fut également reçu par M. Alex BODRY, Ministre de l'Aménagement du Territoire, et M. Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés.

M. JUNCKER et KASPER à la Présidence du Gouvernement

... du Ministre des Finances de Hongrie



MM. FISCHBACH et MEDGYESSY

Monsieur Peter MEDGYESSY, Ministre des Finances de la République de Hongrie, s'est rendu à Luxembourg le 24 mars 1997 pour une visite de travail et fut reçu par Monsieur Marc FISCHBACH, Ministre du Budget.

Les relations entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Hongrie sont très bonnes et les instruments financiers sont en place. Du point des investissements il y a lieu de relever que les banques luxembourgeoises ont effectué des investissements en Hongrie de l'ordre de LUF 20 milliards. Il existe par ailleurs un accord de princi-

pe à ce que le Luxembourg contribue au financement d'une étude dans le domaine bancaire et financier.

En 1996, dans le cadre de l'accord général de coopération dans le domaine de la formation bancaire signé par le Premier Ministre luxembourgeois lors de sa visite officielle en Hongrie en novembre 1995, un séminaire sur la gestion de ressources humaines a été réalisé au profit de chefs de personnel ou de formation de banques hongroises et du Centre international de formation pour banquiers à Budapest.

Depuis 1991, le Ministère des Finances a pris en charge de nombreux stages de formation, portant sur des domaines tels que le «Foreign Exchange» ou l'«Asset Management», auxquels environ 40 banquiers hongrois ont participé à ce jour. Ce programme de formation, organisé en collaboration avec l'Institut de Formation Bancaire, s'est poursuivi au printemps de cette année avec une nouvelle formation spécialisée dans le domaine de la gestion des valeurs mobilières. Trois banquiers hongrois ont bénéficié de cette formation.

... du Président de la République de Madagascar

Le 25 mars 1997, M. Didier RATSIRAKA, Président de la République de Madagascar, a effectué une visite à Luxembourg, au cours de laquelle il fut reçu en audience par le Grand-Duc pour avoir ensuite une entrevue

avec M. Georges WOHLFART, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, au Commerce Extérieur et à la Coopération.



M. WOHLFART et le
Président de la République de
Madagascar

... du Premier Ministre de la République française Alain JUPPÉ, le 27 mars 1997

Le Premier Ministre de la République française Alain JUPPÉ a effectué une brève visite de travail à Luxembourg, le 27 mars 1997.

Accueilli au Château de Senningen par son homologue luxembourgeois Jean-Claude JUNCKER avec lequel il eut un entretien en tête-à-tête, le chef du gouvernement français fut ensuite l'invité du Premier Ministre luxembourgeois pour un déjeuner de travail.

Au centre des discussions figuraient les grands dossiers européens tels l'Union économique et monétaire, la conférence intergouvernementale et l'élargissement.

Au cours d'un point de presse le Premier Ministre Alain JUPPÉ a ainsi déclaré que la France se qualifierait sans faille pour la troisième phase de l'Union économique et monétaire. Les deux Premiers Ministres ont déclaré partager la même analyse en ce qui concerne l'élargissement, mais que des divergences subsisteraient quant aux réformes institutionnelles, le gouvernement français se prononçant pour une réforme profonde et immédiate de la composition de la Commission européenne tandis que le Luxembourg pencherait plutôt vers une réforme dont les conséquences seraient étalées dans le temps et suivant les évolutions futures de l'Union Européenne.



Les Premiers Ministres
JUNCKER et JUPPÉ lors du
point de presse commun au
Château de Senningen

Entrevue JACOBS-BONINO

Le 10 avril 1997, Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille, a eu une entrevue au Kirchberg avec Madame Emma BONINO, membre de la Commission de l'UE, chargée de la protection des consommateurs.

L'entrevue a porté sur les différents dossiers européens au niveau de la politique des consommateurs en vue de la présidence luxembourgeoise de l'UE.



Lors de la réunion de travail



M. JUNCKER rencontre le Ministre des Finances de l'Ukraine

Le 10 avril, Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre des Finances, a rencontré au Ministère d'État, Monsieur MITYUKOV, Ministre des Finances de l'Ukraine.

Le problème de l'arrêt de la centrale nucléaire de Tchernobyl ainsi que la question d'un accord de non-double imposition figuraient à l'ordre du jour de la rencontre.

MM. JUNCKER et MITYUKOV

... du Ministre des Affaires étrangères d'Estonie

Le 10 avril 1997, le ministre des Affaires étrangères de la République d'Estonie, M. Toomas-Hendrik ILVES, fut à Luxembourg pour une visite de travail.

Le chef de la diplomatie estonienne a été reçu par le ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS, pour un tête-à-tête suivi d'une réunion de travail élargie aux délégations à l'ordre du jour de laquelle ont figuré les relations bilatérales entre le Luxembourg et l'Es-

tonie, l'élargissement de l'OTAN et l'architecture de sécurité en Europe ainsi que l'élargissement de l'Union européenne.

Suite à cette réunion de travail au Ministère des Affaires étrangères, M. ILVES s'est rendu à la Présidence du Gouvernement où il a eu une entrevue avec le Premier Ministre, M. Jean-Claude JUNCKER.



MM. POOS et ILVES lors de la conférence de presse commune

... du Ministre des Affaires étrangères de Thaïlande

Le 11 avril 1997, le ministre des Affaires étrangères du Royaume de Thaïlande, M. Prachuab CHAIYASAN, était à Luxembourg pour une visite officielle.

Au cours de cette visite officielle, le chef de la diplomatie thaïlandaise fut reçu en audience par S.A.R. le GRAND-DUC. Il a eu une entrevue avec le Premier Ministre, M. Jean-Claude JUNCKER, et une entrevue en tête-à-tête suivie d'une réunion de travail avec le ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS.

À l'ordre du jour de la réunion de travail au Ministère des Affaires étrangères ont figuré les développements politiques en Europe et en Asie du Sud-Est, les relations bilatérales entre le Luxembourg et la Thaïlande, les relations entre la Thaïlande et l'Union européenne, les relations entre l'ASEAN et l'UE, notamment l'élargissement de l'ASEAN au Myanmar, ainsi que des questions touchant au suivi et au développement de l'ASEM (Asia Europe Meeting).



S.A.R. le Grand-Duc a reçu en audience M. CHAIYASAN

... du Ministre-Président de la Sarre Oskar LAFONTAINE à Luxembourg, le 16 avril 1997



MM. JUNCKER et LAFONTAINE

Le Ministre-Président de la Sarre Oskar LAFONTAINE s'est rendu à Luxembourg pour une visite de travail, le 16 avril 1997.

Accueilli par le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER au Ministère d'État, M. LAFONTAINE s'est d'abord entretenu avec le chef du Gouvernement luxembourgeois sur les grands dossiers européens où ils ont pu

constater une convergence de vues très importante, tout aussi bien en ce qui concerne la conférence intergouvernementale que l'Union économique et monétaire. Monsieur LAFONTAINE a également exprimé sa satisfaction quant à la volonté de la future présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne de réaliser des progrès substantiels dans le domaine social.

Au niveau bilatéral les deux chefs de gouvernement ont discuté des développements et perspectives des rela-

tions transfrontalières, ceci surtout dans le cadre de la coopération régionale au sein de la région SaarLorLux.

Relevons que le troisième Sommet de la Grande Région aura lieu le 22 octobre prochain au château de Manderen en Lorraine.

... du Ministre des Affaires étrangères de Slovaquie

Le 21 avril 1997, M. Pavol HAMZIK, ministre des Affaires étrangères de la République slovaque, a effectué une visite officielle à Luxembourg.

Il fut reçu en audience par le Grand-Duc et a eu ensuite une entrevue avec le Président de la Chambre des Députés, M. Jean SPAUTZ, M. HAMZIK a rencontré également le premier ministre, M. Jean-Claude JUNCKER, et le ministre de la Force publique, M. Alex BODRY.

M. Pavol HAMZIK a rencontré le ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS, au cours d'une entrevue en tête-à-tête suivie d'une réunion de travail élargie aux délégations.

Au cours de cette réunion, il a été question des relations bilatérales entre le Luxembourg et la Slovaquie, entre autres du suivi de la mission économique luxembourgeoise en Slovaquie en février dernier. Parmi les questions de politique européenne qui furent abordées ont figuré la candidature slovaque à l'adhésion à l'Union européenne, la Conférence intergouvernementale, la future Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, la question de l'adhésion de la Slovaquie à l'OTAN et les questions de sécurité en Europe ainsi que les relations de la Slovaquie avec ses voisins.



M. POOS et le Ministre des Affaires étrangères de Slovaquie

... du Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Autriche

Le 23 avril, Mme Benita FERRERO-WALDNER, secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Autriche, était à Luxembourg pour une visite de travail comprenant un volet européen et un volet luxembourgeois.

La visite du secrétaire d'État autrichien a commencé par des entrevues au Kirchberg avec les présidents de la Cour de Justice des Communautés européennes, de la Cour des Comptes des Communautés européennes et de la Banque européenne d'investissement.

Mme FERRERO-WALDNER s'est rendue ensuite au ministère des Affaires étrangères, où elle a rencontré M. Jacques F. POOS, ministre des Affaires étrangères, et M.

Georges WOHLFART, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, pour deux entrevues et une réunion de travail élargie aux délégations qui ont eu pour sujet la Conférence intergouvernementale, la Présidence luxembourgeoise ainsi que les problèmes liés à l'élargissement de l'Union européenne.

Conseil

Mme HENNICOT
melle des ministres
Amsterdam

Les ministres de l'Assemblée
sont invités à l'Assemblée
régionale à Luxembourg
pour discuter de la situation
économique de la région.

Le Conseil de l'Assemblée
régionale de la Région
de Luxembourg a tenu sa
réunion le 27 avril 1997.

M. Georges WOHLFART et
Mme Benita FERRERO-
WALDNER



... du Ministre des Affaires étrangères de Slovénie

Le 24 avril 1997, M. Zoran THALER, ministre des Affaires étrangères de la République de Slovénie, a effectué une visite de travail à Luxembourg.

M. Zoran THALER a rencontré le ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS, au cours d'une entrevue en tête-à-tête suivie d'une réunion de travail élargie aux délégations.

Au cours de cette réunion, il a été question des relations bilatérales entre le Luxembourg et la Slovénie, des relations entre l'UE et la Slovénie, notamment de la candi-

dature slovène à l'adhésion à l'Union européenne, de l'adhésion de la Slovénie à l'OTAN, de la situation dans les Balkans, notamment en ex-Yougoslavie et en Albanie, de la coopération trilatérale de la Slovénie avec l'Italie et la Hongrie ainsi que de la candidature de la Slovénie au Conseil de Sécurité de l'ONU pour la période 1998-1999.

À l'issue de la réunion de travail, le Luxembourg et la Slovénie ont signé un accord de coopération culturelle.

... du Ministre des Affaires étrangères du Danemark

Le lundi 28 avril 1997, le ministre des Affaires étrangères du Danemark, M. Niels Helveg PETERSEN, a effectué une visite de travail à Luxembourg.

Au cours de cette visite, le chef de la diplomatie danoise a rencontré le Premier Ministre, Jean-Claude JUNCKER, ainsi que le ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS.

Au cours de l'entrevue en tête-à-tête avec M. POOS et de la réunion de travail élargie aux délégations qui s'est déroulée au Ministère des Affaires étrangères, il a été ques-

tion de la Conférence intergouvernementale, de l'élargissement de l'UE et de l'OTAN, de la présidence danoise de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), des missions de cette organisation, notamment en Bosnie où elle doit organiser les élections municipales en automne, ou en Albanie, où elle supervise la mission Alba d'aide à l'Albanie.



M. POOS et son homologue danois devant le Ministère des Affaires étrangères

Le ministre des Affaires étrangères, M. POOS, a été reçu par son homologue danois, M. LARSEN, à l'occasion de sa visite officielle en Danemark. Les deux ministres ont discuté de la coopération entre les deux pays dans le domaine de la sécurité et de la défense. M. POOS a également rencontré le ministre danois de la Défense, M. HANSEN, et le ministre danois de la Santé, M. SCHMIDT.

Le ministre des Affaires étrangères

M. POOS a été reçu par son homologue danois, M. LARSEN, à l'occasion de sa visite officielle en Danemark. Les deux ministres ont discuté de la coopération entre les deux pays dans le domaine de la sécurité et de la défense. M. POOS a également rencontré le ministre danois de la Défense, M. HANSEN, et le ministre danois de la Santé, M. SCHMIDT.

M. POOS a été reçu par son homologue danois, M. LARSEN, à l'occasion de sa visite officielle en Danemark. Les deux ministres ont discuté de la coopération entre les deux pays dans le domaine de la sécurité et de la défense. M. POOS a également rencontré le ministre danois de la Défense, M. HANSEN, et le ministre danois de la Santé, M. SCHMIDT.

M. POOS a été reçu par son homologue danois, M. LARSEN, à l'occasion de sa visite officielle en Danemark. Les deux ministres ont discuté de la coopération entre les deux pays dans le domaine de la sécurité et de la défense. M. POOS a également rencontré le ministre danois de la Défense, M. HANSEN, et le ministre danois de la Santé, M. SCHMIDT.

Le ministre des Affaires étrangères

M. POOS a été reçu par son homologue danois, M. LARSEN, à l'occasion de sa visite officielle en Danemark. Les deux ministres ont discuté de la coopération entre les deux pays dans le domaine de la sécurité et de la défense. M. POOS a également rencontré le ministre danois de la Défense, M. HANSEN, et le ministre danois de la Santé, M. SCHMIDT.

M. POOS a été reçu par son homologue danois, M. LARSEN, à l'occasion de sa visite officielle en Danemark. Les deux ministres ont discuté de la coopération entre les deux pays dans le domaine de la sécurité et de la défense. M. POOS a également rencontré le ministre danois de la Défense, M. HANSEN, et le ministre danois de la Santé, M. SCHMIDT.

Conseils et Rencontres UE

Mme HENNICOT à la réunion informelle des ministres de l'éducation à Amsterdam

Les ministres de l'éducation de l'Union Européenne se sont réunis le 1^{er} mars à Amsterdam. À l'ordre du jour de ce conseil informel, auquel a participé Madame ERNA HENNICOT-SCHOEPGES, ont figuré deux points majeurs: la mobilité en Europe des étudiants, des enseignants et des chercheurs ainsi que la formation des enseignants aux technologies de l'information et de la communication.

La discussion sur la mobilité s'est faite sur la base d'un Livre Vert que la Commission a consacré à cet ensemble de problèmes complexes.

Quant à la question de la formation des enseignants aux TCI, une importance primordiale y est accordée en raison de l'utilisation de plus en plus répandue qu'il importe de réserver à ces technologies à l'école et des obligations de choix pédagogiques et méthodologiques qu'elles entraînent.

En marge de la réunion informelle sur l'éducation, ceux parmi les ministres qui sont également en charge de la recherche scientifique et du développement ont eu un échange de vues sur certains aspects du futur programme-cadre.

M. FISCHBACH participe à un trilogue informel sur le Budget de l'UE

En vue de la présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne et des discussions budgétaires difficiles qui s'annoncent pour le 2^e semestre de l'année courante, M. Marc FISCHBACH, Ministre du Budget, a participé le mercredi 5 mars à un trilogue informel qui a réuni à Amsterdam la présidence néerlandaise, le Commissaire en charge du budget communautaire, le président de

la commission du Budget du Parlement Européen ainsi que le rapporteur du Budget.

L'ordre du jour de cette réunion a porté essentiellement sur les priorités du Budget de l'Union Européenne pour 1998 et la discipline budgétaire.

Réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'UE à Appeldoorn

Les 15 et 16 mars 1997 a eu lieu à Appeldoorn aux Pays-Bas la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne. Cette réunion informelle se distingue des autres rencontres ministérielles par le fait que les ministres s'y rencontrent pour discuter librement et dans un cadre restreint, sans être accompagnés d'une grande délégation ni être tenus à un ordre du jour contraignant, des grands problèmes qui se posent à l'Union européenne.

Parmi les sujets qui furent évoqués à Appeldoorn ont figuré la Conférence intergouvernementale, l'élargissement de l'UE et de l'OTAN, la question de Chypre et les relations avec la Turquie. La situation en Albanie fut également évoquée par le Président du Conseil, M. Hans van MIERLO.

Le Luxembourg fut représenté par son ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS.

Le Conseil «Affaires générales» et les tensions autour de la Méditerranée

Un Conseil «Affaires générales» s'est tenu le 24 mars 1997 à Bruxelles. Il fut placé sous Présidence néerlandaise.

Le Luxembourg était représenté par son ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS.

Les ministres ont fait le point sur l'évolution des négociations sur des accords euro-méditerranéens avec l'Égypte, la Jordanie et le Liban.

Ont figuré également à l'ordre du jour la question chypriote en vue de la participation de Chypre au dialogue structuré qui comprend déjà les pays d'Europe centrale et orientale et les relations avec la Turquie dans la perspective du Conseil d'association qui devrait se tenir avec ce pays le 29 avril à Luxembourg.

Les ministres ont discuté ensuite des mesures commerciales autonomes en faveur de la RFY et de la conditionnalité politique liée à une telle décision.

Le processus de paix au Proche-Orient et la crise dans la région des Grands-Lacs furent discutés en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain.

La crise en Albanie a été l'objet d'un rapport au Conseil de l'ambassadeur Jan d'ANSEMBOURG qui a dirigé la mission de l'UE sur le terrain. Les ministres ont décidé de l'aide à apporter à l'Albanie en fonction de ce rapport.

La Conférence intergouvernementale en conclave à Noordwijk

Le 6 et le 7 avril 1997, les représentants des gouvernements des États membres de l'Union européenne se sont réunis en conclave à Noordwijk aux Pays-Bas pour une réunion de la Conférence intergouvernementale. Le Luxembourg était représenté par son ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS.

Au cours de cette réunion, les représentants des gouvernements de l'UE ont continué la discussion sur les questions institutionnelles qu'ils avaient entamée à

Rome le 25 mars dernier. Ils ont discuté également des questions de politique étrangère et de sécurité commune, entre autres des relations entre l'Union européenne et l'Union de l'Europe occidentale (UEO) telles qu'elles seront définies dans le traité révisé, ainsi que des modalités de l'inclusion des questions de l'emploi et de la dimension sociale dans le futur traité.

Europe - Amérique latine: cinq siècles de coopération

Le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS, a participé le 7 et 8 avril 1997 à Noordwijk aux Pays-Bas à la VII^e réunion ministérielle institutionnalisée du dialogue politique entre l'Union européenne et le Groupe de Rio.

Cette réunion s'inscrivait dans le cadre du renforcement des relations entre l'Union européenne et les pays d'Amérique latine, notamment sur la base d'une coopération accrue dans le domaine de la lutte contre le trafic de la drogue. Rappelons qu'à l'occasion de la VI^e réunion ministérielle, qui a eu lieu en avril 1996 en Bolivie, les deux parties avaient reconnu leur coresponsabilité dans ce domaine.

Dans son intervention, M. POOS a souligné l'irrésistible attrait que ces deux régions du monde, dont le caractère et l'histoire ont été forgés par des valeurs communes

continuent d'exercer l'une sur l'autre depuis cinq siècles.

Les ministres se sont également entretenus sur le développement durable pour lequel il s'agit de concilier d'une part la croissance et l'élimination de la pauvreté et d'autre part la protection des écosystèmes.

Les ministres ont en outre pris note avec intérêt des propositions pour organiser en 1998 un Sommet des Chefs d'État ou de Gouvernement d'Europe et d'Amérique latine, afin de renforcer davantage les relations entre les deux régions.

Par ailleurs, une déclaration de soutien aux otages retenus depuis plus de trois mois à l'ambassade du Japon à Lima a été adoptée.

Rencontre BODEN-FISCHLER

Le 10 avril 1997, Monsieur Fernand BODEN, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, a reçu pour une visite de travail Monsieur Franz

FISCHLER, Membre de la Commission de l'Union Européenne, en vue de la préparation de la présidence luxembourgeoise au niveau de l'Union Européenne.



Le Ministre Fernand BODEN
et le Commissaire Franz
FISCHLER

Mme JACOBS et la protection des consommateurs

Le jeudi 10 avril 1997 eut lieu au Centre de conférence du Kirchberg une réunion du Conseil de l'Union Européenne des ministres chargés de la politique des consommateurs. Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille, compétente en matière de protection des consommateurs au niveau européen, a représenté le Luxembourg.

À l'ordre du jour figurait un débat public sur «la politique de protection des consommateurs dans un environnement qui change: comment traiter le sujet de la consommation dans les années à venir».

La Ministre luxembourgeoise a soutenu la thèse de la présidence néerlandaise consistant à renforcer la position des consommateurs et à améliorer ainsi le dialogue entre consommateurs et entreprises en Europe.

Elle a tenu à préciser clairement que si l'autorégulation, la médiation consommateurs-entreprises, est certes un moyen utile, les Gouvernements et l'Union Européenne doivent cependant, selon leurs compétences respectives, continuer à prendre leurs responsabilités. En effet, il n'existe pas de consommateurs type, mais il y a des nombreuses catégories de consommateurs et notamment des consommateurs vulnérables. Tous ne sont pas à même de se protéger eux-mêmes et ne sont pas des agents économiques avertis et suffisamment informés.

Le Conseil a discuté deux propositions de directives sur les actions en cessation en matière de protection des intérêts des consommateurs ainsi que sur le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et

administratives des États membres en matière de crédit à la consommation. Il a pu trouver un accord politique en la matière.

À l'ordre du jour figurait également une communication de la Commission sur l'éducation du consommateur ainsi que la présentation par la Commission de l'état des travaux sur les aspects de protection des consommateurs en matière de services financiers.

Enfin, dans le contexte d'une intervention de la Commission relative aux progrès réalisés en matière d'avis scientifiques et de sécurité alimentaire, une discussion sur le sujet du marché de maïs génétiquement modifié eut lieu suite à une déclaration en la matière de la délégation autrichienne.

La Ministre luxembourgeoise a précisé que, pour sa part, la protection des consommateurs devait prévaloir par rapport à la discussion sur les risques et avantages du maïs génétiquement transformé. Pour le Luxembourg, les risques sont plus graves que l'avantage de la culture de ce maïs et la Ministre a demandé que l'interdiction provisoire luxembourgeoise d'importation et de commercialisation de ce type de maïs puisse être maintenue. Elle a estimé, qu'outre le nécessaire approfondissement par les comités scientifiques de l'analyse des risques, il convenait de lancer sur ce sujet un large débat politique étant donné qu'un certain nombre de questions éthiques fondamentales sont sous-jacentes.

Mme HENNICOT-SCHOEPGES participe à une réunion de l'UE et des Pays PECOS

Les 21 et 22 avril, Madame Hennicot-Schoepges, Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a participé à une conférence des ministres de l'Éducation des États Membres de l'Union Européenne et des Pays PECOS (Pays de l'Europe Centrale et Orientale).

La conférence a été axée sur les thèmes fondamentaux liés à la construction de «La maison commune européenne de l'éducation», c'est-à-dire:

- la citoyenneté européenne dans le cadre d'une perspective de renforcement de la société civile
- le renforcement de l'économie européenne afin de pouvoir relever les défis de la globalisation et de l'extension des marchés.

Les deux thèmes sont rattachés à l'émergence inévitable d'une Union Européenne de la Connaissance et des nouvelles technologies de la communication et de l'information.

Au cours de leurs échanges, les ministres ont analysé le profil du futur citoyen européen qui devra disposer des savoirs et des outils nécessaires pour être pleinement acteur dans une société basée sur la connaissance. Ils ont aussi évoqué les exigences que la société impose à l'économie et les conséquences qui en découlent pour l'éducation et la formation.

Madame Hennicot-Schoepges a insisté sur le fait que les grandes mutations de société et les influences qu'elles exercent sur l'école ne doivent pas faire perdre de vue que les valeurs d'équité et de justice restent les principes fondateurs de l'école. Le rejet de toute exclusion sociale et l'ancrage de la démarche pédagogique

dans un système de valeurs positives doivent guider l'école de demain.

Les ministres ont, en outre, réaffirmé le rôle primordial que les projets en matière d'éducation jouent à l'intérieur du programme TEMPUS dans le cadre du programme PHARE. Ils se sont félicités de l'ouverture, aux pays PHARE associés, des programmes SOCRATES, LEONARDO DA VINCI et JEUNESSE POUR L'EUROPE.

Les ministres sont convenus que la coopération dans le domaine de l'éducation s'avère être un élément essentiel dans la construction d'une future Union Européenne élargie et ils ont identifié les domaines suivants comme étant particulièrement importants pour la future coopération:

- la qualité de l'école
- la mobilité
- le dimension européenne
- la société de connaissance
- l'éducation tout au long de la vie

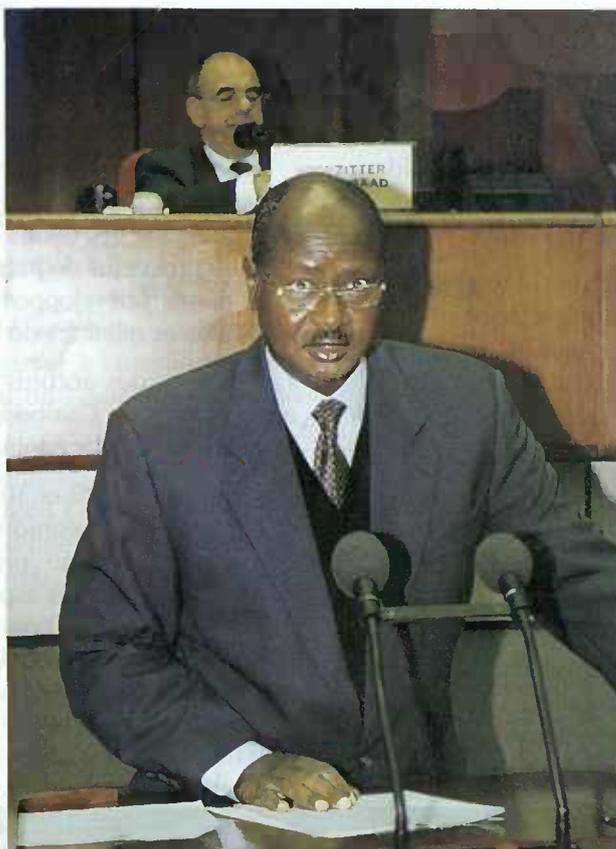
En matière de suivi, il a été convenu qu'un document de réflexion sur la stratégie politique à mener pourrait aider à explorer davantage le rôle possible de l'éducation et de la formation dans l'élargissement de l'Union Européenne avec les pays PHARE associés.

Madame Hennicot-Schoepges a souligné l'importance que la future présidence luxembourgeoise accordera au dialogue structuré avec les pays PECOS.

Le Président Ougandais au Luxembourg

Le Président de la République de l'Ouganda, Yoweri Kaguta MUSEVENI était le 24 avril en visite officielle au Grand-Duché de Luxembourg. Au cours de cette journée, il a notamment été reçu en audience au palais grand-ducal par le Grand-Duc avant de prendre la direction du Kirchberg où il a rencontré les responsables du conseil ministériel entre les pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) et la Communauté européenne.

Lors d'une visite à la Banque Européenne d'Investissement, le président ougandais et le président de la BEI se sont entretenus des activités de la BEI en Ouganda, en particulier des projets financés dans le secteur minier.



Le Président de la République de l'Ouganda, Yoweri Kaguta MUSEVENI

M. FISCHBACH à la réunion du Comité Exécutif Schengen

Monsieur le Ministre Marc FISCHBACH a assisté le 25 avril 1997 à Lisbonne à la réunion du Comité Exécutif Schengen au cours duquel les Ministres ont pris connaissance du deuxième rapport annuel concernant la coopération Schengen. Ils ont fait par ailleurs le point sur l'état des préparations en vue de l'application de la

Convention en Autriche, en Grèce et en Italie à partir du mois d'octobre prochain et ils ont eu un échange de vues sur les discussions actuellement en cours dans la Conférence intergouvernementale en vue d'une intégration éventuelle de Schengen dans l'Union Européenne.

Mme JACOBS à La Haye

Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Promotion Féminine, a représenté le gouvernement luxembourgeois à la conférence des ministres de l'Union Européenne, qui s'est tenue le 26 avril 1997 à La Haye dans le cadre de la présidence néerlandaise.

Cette réunion a regroupé les ministres de la Justice et des Affaires intérieures et les ministres de l'Égalité des chances. L'objectif de cette conférence a été l'adoption d'un Code de conduite européen pour prévenir et com-

battre la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle.

La traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle est une branche de la criminalité internationale organisée, générant des profits élevés, tout en entraînant que relativement peu de risques pour les trafiquants.

Conseil «Affaires générales» à Luxembourg

Le Conseil «Affaires générales» s'est tenu les 29 et 30 avril 1997 à Luxembourg. Il fut placé sous Présidence néerlandaise. Le Luxembourg était représenté par son ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS.

À l'ordre du jour du Conseil Affaires Générales ont figuré outre la préparation des Conseils d'association avec la Hongrie, la Pologne, prévus pour le 30 avril, et la Turquie, prévu pour le 29 avril, des questions commerciales comme le développement de nouveaux accords préférentiels entre la Communauté et des pays tiers. Dans le domaine des relations bilatérales de l'UE, les ministres ont évoqué les relations transatlantiques et les relations avec la Suisse.

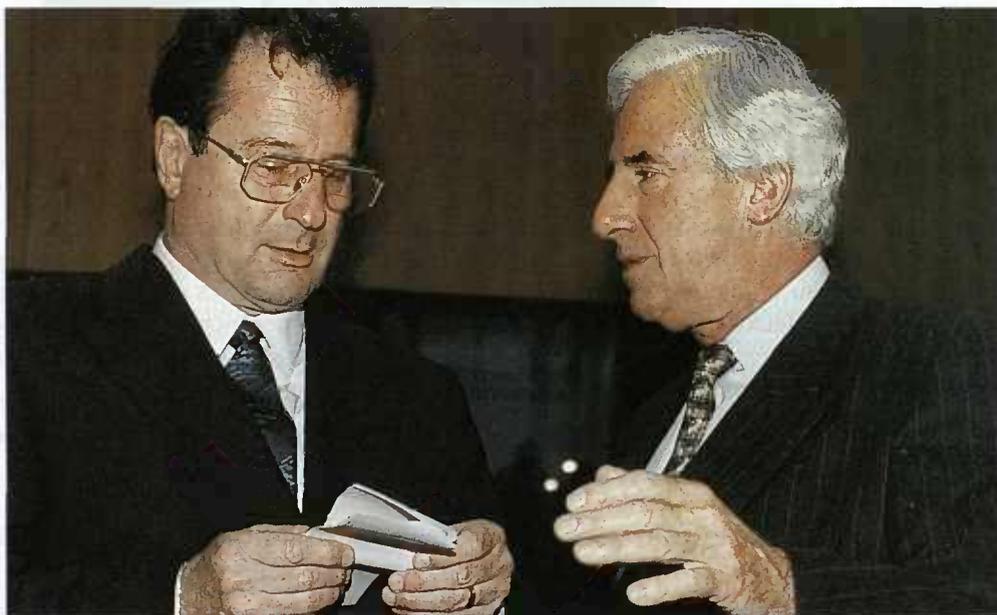
En matière de politique étrangère et de sécurité commune, les points suivants furent à retenir:

- la situation politique actuelle et la réhabilitation économique et financière de l'Albanie,
- des mesures commerciales autonomes en faveur de la RFY liées à des conditions politiques,

- des conclusions concernant l'Iran après le récent rappel de Téhéran des ambassadeurs des pays de l'UE dans leurs capitales respectives,
- la poursuite des efforts de l'UE pour faciliter la reprise du processus de paix au Moyen-Orient,
- les derniers développements au Zaïre,
- les futures relations de l'UE avec Hong-Kong.

Le 29 avril, des accords de coopération furent signés avec le Laos, le Cambodge et l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine.

Les journées du 29 et 30 avril étaient également marquées par des réunions de la Conférence intergouvernementale au niveau ministériel qui étaient consacrées à certains aspects de la politique étrangère et de sécurité commune, aux propositions concernant la fusion à terme de l'UEO dans l'UE, à la future Commission européenne et à la pondération des voix du Conseil.



M. POOS et son homologue allemand M. Klaus KINKEL

Conférences internationales

Conférence du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux sur l'introduction de l'euro

Les 14 et 15 mars 1997 le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux a organisé à Luxembourg une conférence sur l'introduction de l'euro dans l'Union Européenne.

La réalisation d'une union économique et monétaire en Europe, et plus particulièrement l'introduction d'une monnaie unique, est le fruit d'une évolution amorcée en 1970 par le plan dit «Werner».

Ce plan, qui prévoyait l'instauration d'une union économique et monétaire en trois phases, n'avait toutefois pas été mis en œuvre. L'idée sur laquelle reposait le plan Werner a été concrétisée en 1989 par l'approbation du Plan Delors, lequel prévoyait également la réalisation graduelle d'une union économique et monétaire.

En juin 1989, le Conseil Européen décide à Madrid que la première phase de ce plan – qui implique la suppression des contrôles des capitaux dans les huit pays qui constituent alors la Communauté européenne – prendra cours le 1^{er} janvier 1990.

La deuxième phase est réalisée le 1^{er} janvier 1994 avec la création de l'Institut monétaire européen et l'instauration d'une discipline monétaire.

En 1995, à Madrid toujours, il est décidé que la nouvelle monnaie commune sera l'«euro» et que la troisième phase débutera le 1^{er} janvier 1999. Avant cette date, au printemps de 1998, il sera procédé à la désignation des pays qui feront d'emblée partie de l'union économique et monétaire.

Il n'est que logique que la réalisation de cette union monopolise actuellement l'attention. L'union économique et monétaire, dont l'introduction d'une monnaie unique sera le couronnement, n'implique pas seulement une modification fondamentale du contexte dans lequel se définit la politique financière mais aussi une réforme technique et financière d'une ampleur inégalée.

Si de nouvelles possibilités seront créées, les autorités, les entreprises et les citoyens auront à affronter de nouveaux problèmes.

Le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux a estimé qu'il convenait, à présent que d'importantes décisions doivent être prises concernant l'union monétaire, d'organiser une conférence à laquelle furent conviés des parlementaires des trois pays et des représentants des institutions qui, en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg, sont concernés par l'introduction de l'Euro.

Cette conférence s'est tenue les 14 et 15 mars à Luxembourg, sur le plateau Kirchberg. Cette conférence a permis aux pouvoirs publics, organismes et entreprises des trois pays de bénéficier de leur expérience respective, d'explorer les possibilités de coopération transfrontalière et de se faire une idée de la manière dont les citoyens sont informés.

40^e anniversaire du Traité de Rome:

Réunion à Rome de la Conférence intergouvernementale

Le 25 mars 1997 a eu lieu à Rome, à l'occasion du 40^e anniversaire de la signature des Traités de Rome, une réunion de la Conférence intergouvernementale (CIG) au niveau ministériel.

Le Luxembourg fut représenté à cette réunion par son ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS.

Placée sous le signe de l'événement historique que constitue la signature des Traités de Rome en 1957, cette réunion de la CIG au Capitole de Rome a eu pour but d'ouvrir la voie à des accords sur les problèmes qui ont été identifiés au cours des réunions précédentes, afin que la Conférence puisse entrer dans sa phase finale.

Parmi les sujets abordés ont figuré les droits fondamentaux, la justice et les affaires intérieures, la politique étrangère et de sécurité commune, la flexibilité et la personnalité juridique de l'Union, une discussion ouverte sur les problèmes institutionnels, notamment sur la proposition de réforme de la Commission présentée par cette institution, la simplification et la codification des Traités et la procédure technique pour mener à bonne fin cette tâche.

La cérémonie officielle du 40^e anniversaire des Traités de Rome a eu lieu au cours de l'après-midi du 25 mars en présence du Président de la République italienne M.

Oscar SCALFARO. À côté des membres du Conseil et du Président de la Commission, le gouvernement italien avait également invité les présidents des autres institutions communautaires, ainsi que des personnalités qui ont beaucoup contribué à la construction de l'Europe. Ainsi, M. Pierre WERNER, ministre d'État honoraire, et M. Gaston THORN, ancien ministre d'État et ancien Président de la Commission, ont figuré parmi les invités.

Déclaration du Président de la Commission européenne à l'occasion du 40^e anniversaire du Traité de Rome

Nous célébrons le 40^e anniversaire du Traité de Rome qui a institué la Communauté européenne.

Je ressens personnellement sa signification profonde. Enfant, j'ai vécu la guerre. Je sais donc quelle nouvelle étape le projet européen a ouvert dans l'histoire de notre continent. Nos États et nos peuples ont renoncé au nationalisme étroit. Ils ont choisi la voie de la coopération et de l'intégration. Et ils s'en sont donné les moyens. La solidarité, la générosité, l'ouverture à l'autre ont pris le pas sur la violence et la domination.

Certes, en quarante ans, il y a eu des crises. Mais jamais elles n'ont mis à mal la communauté que nous formons.

Au contraire: neuf pays se sont joints aux six fondateurs. Demain, nous accueillerons les pays d'Europe centrale et orientale ainsi que Chypre. L'Union européenne demeure donc très attractive: qui frapperait en effet à la porte d'un club dénué d'intérêt?

Il est vrai que nos sociétés, dans leur diversité, sont appelées à se moderniser. La Commission met tout son poids derrière cette modernisation.

À partir de 1999, la monnaie unique, l'euro, complétera le marché unique. Il parachèvera l'unité de l'espace économique créé ces dernières années. L'euro sera l'instrument privilégié d'une croissance forte et riche en emplois. Il complétera les politiques actuelles de l'Union qui aident entreprises, régions et individus à se tourner vers l'avenir.

Je suis également déterminé à tirer toutes les conséquences politiques de l'Europe économique. L'Europe sociale est un chantier inachevé. Nous n'en avons jeté que les fondations. La maison paraît déséquilibrée aux Européens, ses habitants. Je suis déterminé à tout faire pour que l'édifice final réponde à leurs aspirations.

Il faut aussi que la maison soit sûre. Nos concitoyens sont préoccupés par la drogue, par la criminalité. Là aussi l'Union est indispensable pour combattre ces fléaux. Rassemblons donc nos forces, au lieu de croire que chacun peut faire cavalier seul.

Nous avons su, au sortir de la guerre, établir la confiance entre nous et affermir la paix. Aujourd'hui nous

devons nous donner les instruments pour transmettre ce savoir-faire politique à d'autres peuples. L'Europe doit demeurer fidèle à son histoire et à sa vocation d'ouverture vers l'étranger: en Méditerranée et en Afrique, vers l'Amérique du Nord et l'Amérique latine, vers l'Asie et vers l'Océanie.

La confiance, l'espérance et la solidarité sont les valeurs qui ont porté l'Europe dans les meilleurs moments de son histoire. Ayons la volonté d'y être fidèles.

• • •

Relevons encore qu'une séance académique européenne a eu lieu le 19 mars 1997 au Cercle Municipal à Luxembourg.

À cette occasion des conférences furent tenues par Monsieur Pierre WERNER, ministre d'État honoraire, sur: Le Traité de Rome: «Le point de vue d'un acteur et témoin» et par Monsieur Gilbert TRAUSSCH, professeur à l'Université de Liège, Directeur du Centre d'études et de recherches européennes Robert Schuman à Luxembourg, sur: Le Traité de Rome: «Le point de vue d'un historien».



Lors de la séance académique européenne à Luxembourg, M. Pierre WERNER, Ministre d'État honoraire a parlé sur le Traité de Rome: «Le point de vue d'un acteur et témoin»

M. LAHURE à la 5^e Session de la Commission du Développement Durable

Du 7 au 25 avril 1997 s'est tenue à New York la 5^e Session de la Commission du Développement Durable (CDD).

Le Luxembourg était représenté à la partie ministérielle de la Session par Monsieur Johny LAHURE, Ministre de l'Environnement (7 avril au 10 avril 1997).

Suite au sommet de Rio, qui a consacré définitivement le concept du développement durable, la présente session s'est proposée de dégager les orientations politiques générales et sectorielles en la matière, tout en posant les fondations d'une insertion de ce concept dans les politiques internationales, régionales, nationales et locales.

Dans son discours, Monsieur le Ministre Johny LAHURE a souligné l'importance primordiale de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies, qui se déroulera en juin prochain et qui fournira l'occasion unique de faire le point et de réexaminer l'Agenda 21 sous l'angle des réussites, des échecs et des lacunes de sa mise en œuvre.

À cet égard, le Ministre s'est référé à l'idée du «facteur 4», tel que préconisée par le récent rapport au Club de

Rome et selon laquelle il est possible de multiplier par quatre la productivité des ressources dans les prochaines décennies. (Prospérité doublée - Consommation en énergie et en ressources naturelles diminuée de moitié).

En outre, le Ministre a rappelé l'importance cruciale de la prochaine Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, laquelle devrait aboutir à l'adoption d'un protocole ou d'un autre instrument juridique contraignant.

Finalement, le Ministre a insisté sur le rôle essentiel que doit jouer l'aide publique au développement (APD); il a rappelé l'engagement du Luxembourg de porter l'aide en question à 0,7% du PNB d'ici l'an 2000.

Pour le Gouvernement luxembourgeois, la mise à disposition de ressources financières, le transfert de technologies modernes permettant de sauvegarder l'environnement, la nécessité de construire des capacités propres dans les pays en développement constituent le corollaire logique des engagements politiques et des pays développés et des pays en voie de développement.

M. Alex BODRY à la réunion de Hilversum

Lors de la réunion des ministres de la défense du BENELUX qui s'est tenue à Hilversum aux Pays-Bas le 14 avril 1997, MM. Jean-Pol PONCELET (BE), J.J.C. VORHOEVE (NL) et Alex BODRY ont dressé le bilan de la coopération des trois pays dans le domaine de la défense et de la sécurité. Ce bilan s'est avéré bien positif quant à la collaboration entre les forces belges, néerlandaises et luxembourgeoises au niveau de la formation de l'instruction et de l'entraînement. Cette coopération a joué pleinement en ex-Yougoslavie où les 3 forces armées sont engagées dans la mise en œuvre de l'accord de paix et ont connu un succès unanimement reconnu.

Monsieur le Ministre Alex BODRY a profité de l'occasion pour remercier les autorités politiques et militaires de la Belgique et des Pays-Bas pour le soutien qu'elles n'ont cessé d'accorder à nos unités déployées sur le terrain, de même qu'elles permettent à nos cadres de s'instruire dans leurs Écoles et à nos unités de s'entraîner dans leurs installations. Grâce à son intégration dans la 1^{re} Division mécanisée belge de l'Eurocorps, notre unité

affectée à l'Eurocorps peut pleinement jouer son rôle dans une visibilité nationale.

À l'occasion de sa présidence de l'Union Européenne au second semestre de l'année en cours, le Luxembourg doit assurer la direction de la mission des observateurs de l'union en ex-Yougoslavie. En tout sept militaires et civils luxembourgeois vont faire partie de l'ECMM (European Community Monitoring Mission). Notre pays bénéficie à cette occasion d'un soutien remarquable des Pays-Bas.

Les ministres ont évoqué les grands thèmes qui occupent l'Alliance comme son ouverture au profit des pays de l'Europe centrale et orientale. La situation en Albanie a fait l'objet d'un large échange de vues surtout sous l'angle de ses implications possibles sur la stabilité dans la réunion des Balkans. Un sujet mis en avant par la Belgique fut le développement en Slavonie Orientale où elle commande l'action militaire. Il fut de même de la crise au Zaïre, où les autorités belges ont mis en œuvre un plan de rapatriement de leurs nombreux ressortissants sur place.

D'une façon générale, une large identité de vues a été enregistrée sur la mise en œuvre d'opérations de maintien de la paix, d'actions humanitaires et de missions de gestion de crises, qui ont vocation de soutenir les actions civiles et de police pour rétablir l'ordre, la stabilité, le retour des réfugiés et la reconstruction nationale.

Les ministres ont donné une série d'instructions à leurs chefs d'État-major, qui ont assisté à la réunion, afin d'approfondir encore d'avantage la coopération au bénéfice d'une efficacité accrue, spécialement au niveau de la planification. Ils se rencontreront à nouveau dans un an, cette fois-ci au Grand-Duché de Luxembourg.

2^e Conférence Euro-Méditerranéenne à Malte:

M. Jacques F. POOS lance une initiative luxembourgeoise

La 2^e Conférence Euro-Méditerranéenne au niveau ministériel a été ouverte à Malte en présence de 27 (15+12) Ministres des Affaires Étrangères, y compris le Président de l'Autorité Palestinienne, M. Yasser ARAFAT, et le Ministre des Affaires Étrangères d'Israël, M. David LÉVY.

Au cours de la première séance de travail les ministres ont souligné la nécessité de donner une nouvelle impulsion au partenariat euro-méditerranéen, malgré la détérioration grave du processus de paix israélo-arabe.

Le dialogue euro-méditerranéen, a affirmé M. Manuel MARIN, vice-président de la Commission, est irréversible et ces résultats ne peuvent être engrangés qu'à longue haleine.

En ce qui concerne la troisième corbeille du processus de Barcelone (le partenariat dans le domaine social, culturel et humain), M. POOS a lancé une initiative luxembourgeoise s'articulant autour de la formation des générations futures et du matériel didactique; «des mesures de confiance culturelles» pourraient utilement compléter les mesures de confiance dans les domaines politique et militaire.

Nous diffusons ci-après le texte intégral de son intervention:

Intervention de M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires Étrangères du Luxembourg à la Conférence Euro-Méditerranéenne à Malte (15 avril 1997)

Monsieur le Président,
chers collègues,

Le 28 novembre 1995 nous avons adopté la Déclaration de Barcelone, ce nouveau et original mode d'organisation des relations entre les pays de la rive Sud et Est de la Méditerranée et l'Union Européenne.

Aujourd'hui, presque un an et demi plus tard, l'heure d'un premier bilan préliminaire est arrivée. Je dis bien bilan préliminaire, car le processus de Barcelone est une œuvre de longue haleine. Malte nous fournit l'occasion de tirer des leçons de notre expérience et de donner de nouvelles impulsions.

On ne saurait échapper à la constatation que depuis notre dernière rencontre à Barcelone, la situation au Moyen-Orient s'est gravement détériorée. En effet, le

développement d'un espace euro-méditerranéen est largement tributaire d'une solution juste et durable du conflit israélo-arabe. Une telle solution est un préalable à la stabilité dans le bassin méditerranéen et à des rapports confiants entre l'Europe et tous les pays de la région. Voilà pourquoi le processus de Madrid et d'Oslo doit être poursuivi sans répit, et sans retour en arrière.

Le Luxembourg, qui assumera la présidence de l'Union européenne à partir du 1^{er} juillet de cette année, a pleine conscience de l'importance de notre partenariat euro-méditerranéen, qui constituera une des questions prioritaires de la présidence luxembourgeoise.

Monsieur le Président,

Un travail important a été accompli jusqu'ici dans les trois volets du dialogue euro-méditerranéen, même si les résultats ne se situent pas nécessairement sur un même niveau.

Voilà pourquoi nous veillerons, dans les mois à venir, à maintenir et, le cas échéant, à restaurer l'équilibre entre les trois volets, leur développement parallèle étant un des principes de base de notre partenariat.

Une autre préoccupation majeure de notre présidence sera de travailler de manière ciblée en vue de pouvoir atteindre des résultats plus concrets.

Il sera nécessaire, le cas échéant, d'affiner nos instruments de travail afin de mieux gérer la tâche considérable qui est devant nous.

Quant au volet politique, nous devons mettre à profit l'important travail préparatoire accompli visant à élaborer une charte pour la paix et la stabilité dans la région. Les mesures de confiance et de sécurité offrent un terrain fertile et il s'agira désormais non seulement d'en compléter la liste, mais encore d'en préparer la mise en œuvre.

En matière économique, pierre angulaire de l'édifice de Barcelone, notre souci sera d'adopter une approche aussi ciblée et concrète que possible. Il est évident que les accords d'association sont d'une importance primordiale pour le succès du processus.

Nous sommes convaincus que la flexibilité et des concessions de part et d'autre, comme il est d'ailleurs naturel dans un partenariat, permettront d'aboutir.

Deux importantes conférences ministérielles auront lieu sous présidence luxembourgeoise. Là encore, et en étroite coopération avec les pays-hôtes, le Maroc et la Finlande, nous nous emploierons à bien préparer et délimiter les sujets de discussion. Les travaux préparatoires ont d'ores et déjà commencé.

La conférence ministérielle sur la coopération industrielle de Marrakech essaiera d'associer le secteur industriel privé en vue de parvenir à des discussions aussi franches et des résultats aussi concrets que possible.

De même, la conférence ministérielle sur l'environnement de Helsinki se limitera à un nombre très réduit de sujets pouvant donner lieu à des actions concrètes.

Dans le volet social, culturel et humain, nous venons à peine de commencer notre tâche, tant le programme de travail de Barcelone est volumineux et varié. Là encore, le souci du concret et des activités, comprenant peut-être plusieurs étapes mais débouchant sur des résultats palpables, devrait prévaloir.

Le Luxembourg compte s'engager dans cette voie en préparant l'organisation sous sa présidence d'un premier séminaire en matière de développement des ressources humaines et de la jeunesse. Il s'agit en effet là de domaines auxquels le Programme de Travail de Barcelone accorde une priorité certaine, mais où très peu a été fait jusqu'ici.

L'idée est d'organiser une série de séminaires, dont le premier pourrait avoir lieu à Luxembourg et s'articuler

autour du thème de «La perception de l'Autre» dans l'enseignement des 27 pays du partenariat. Concrètement, les travaux pourraient porter sur des sujets comme les curricula, le matériel didactique, les manuels scolaires, etc. Ces travaux, axés sur la formation des générations futures, pourraient non seulement contribuer utilement à mieux nous connaître, mais aussi à viser à l'élimination, dans notre matériel didactique, de toute allusion hostile à des relations de bon voisinage. Un échange accru de jeunes devrait compléter cet important effet.

Le Grand-Duché, avec sa culture multilingue et sa proportion inégalée de résidents et travailleurs étrangers sur son territoire, a une certaine expérience dans cette «perception de l'Autre» et dans l'intégration des concitoyens étrangers dans la vie nationale. Nous comptons mettre cette expérience au profit de notre dialogue, qui, mutatis mutandis, poursuit des objectifs comparables en matière politique et économique. Quoi de plus naturel que de compléter les mesures de confiance en matière de sécurité par des mesures de confiance culturelles!

Nous savons tous que ceci est un exercice difficile et de longue haleine. Mais la meilleure preuve de la justesse de nos idées, de la capacité de survie et de la dynamique propre du dialogue euro-méditerranéen est le fait que, aujourd'hui, malgré la détérioration inquiétante des relations israélo-palestiniennes, nous nous trouvons tous réunis autour de cette table pour préparer notre avenir commun.

M. BODRY et l'avenir de la Convention de Lomé

Monsieur le Ministre Alex BODRY a présidé la délégation luxembourgeoise à l'occasion de la Conférence ministérielle informelle sur l'avenir de la Convention de Lomé des 18 et 19 avril 1997 à Maastricht, organisée dans le cadre de la présidence néerlandaise du Conseil des ministres de l'Union européenne.

La Conférence a fourni aux responsables politiques des États membres de l'UE et des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) l'occasion d'évoquer les relations futures entre l'UE et les pays des ACP.

Mme DELVAUX-STEHRÉS à la Conférence Européenne des Ministres des Transports (CEMT) à Berlin

En sa qualité de Ministre des Transports, Madame Mady DELVAUX-STEHRÉS a participé au Conseil des Ministres de la Conférence Européenne des Ministres des Transports (CEMT) qui s'est tenu à Berlin, les 21 et 22 avril 1997.

La CEMT, fondée le 17 octobre 1953, réunit les Ministres des Transports de 34 pays européens ainsi que de 6 pays associés et de 5 pays ayant un statut d'observateur.

Lors de leur réunion de Berlin, les Ministres furent tout d'abord appelés à débattre des grands principes qui devraient servir de fondements à une politique des trans-

ports s'appliquant à l'ensemble du continent européen. Ils ont examiné un projet de communiqué conjoint qui a été soumis en tant que contribution de la CEMT à la prochaine Conférence paneuropéenne sur les Transports, qui se tiendra au mois de juin 1997 à Helsinki. Ce communiqué met plus spécialement l'accent sur la voie que la CEMT estime la plus appropriée à suivre au cours des prochaines années pour faciliter la mise en place d'une politique des transports à l'échelle du continent européen, et sur les dispositions qu'elle compte prendre à cette fin dans son propre cadre institutionnel.

Dans le cadre de leur débat sur la mise en place d'une politique des transports à l'échelle du continent européen, les Ministres furent par ailleurs saisis des conclusions et recommandations formulées récemment par une «task force» sur les coûts sociaux des transports.

En ce qui concerne les développements futurs des infrastructures de transport en Europe, il a été soumis à l'approbation du Conseil des Ministres une résolution qui soutient l'action entreprise en vue de l'actualisation des corridors paneuropéens et rappelle la nécessité d'une approche multimodale pour l'évaluation des besoins en matière d'infrastructures. Sachant que des compromis politiques sont inévitables au niveau international en raison des intérêts divergents des pays, certains souffrant de l'insuffisance de leurs relations de transport, d'autres subissant les conséquences d'un trafic excessif, le Conseil des Ministres a précisé l'approche à rete-

nir au niveau international afin de parvenir à un développement harmonieux des infrastructures de transport à l'échelle du continent européen.

En matière de protection de l'Environnement, le Conseil des Ministres a examiné deux rapports:

- le premier porte sur le suivi des politiques ayant pour objet la réduction des émissions de CO₂;
- le second traite du suivi de la consommation de carburant et des émissions de CO₂ des nouvelles voitures.

Il fut par ailleurs proposé au Conseil des Ministres d'adopter:

- une déclaration relative aux usagers vulnérables,
- une résolution sur les personnes à mobilité réduite,
- une résolution sur les facilités réciproques de stationnement pour les personnes à mobilité réduite, ainsi qu'une résolution et un rapport sur les cyclistes.

Le Conseil des Ministres a pris enfin certaines décisions en matière de contingent multilatéral pour 1998 et a examiné un projet de résolution sur le développement du transport combiné.

Il a conclu ses travaux par un rapport qui fait le point sur l'importance de la fraude et de la délinquance dans les transports terrestres.

Divers

Électrification de la ligne ferroviaire belge entre Gouvy et Rivage

Le 3 mars les ministres des transports du Grand-Duché de Luxembourg et de la Belgique, Madame Mady DELVAUX-STEHRÉS et Monsieur Michel DAERDEN, ont signé à Liège un avenant au Memorandum of Understanding du 8 décembre 1992 sur l'électrification de la ligne ferroviaire belge entre Gouvy et Rivage.

En 1991 les Gouvernements luxembourgeois et belge avaient été d'accord pour moderniser et électrifier la partie belge de la ligne de chemin de fer Luxembourg et Liège attenante à notre Ligne du Nord qui venait d'être remise à neuf. Ce projet s'inscrit dans une double perspective: assurer au Grand-Duché un accès au TGV-Nord (Paris-Bruxelles-Cologne/Amsterdam/Londres) et partant une relation de haute qualité vers l'Allemagne du Nord, d'une part, et contribuer au désenclavement de la région géographiquement défavorisée des Ardennes belges et luxembourgeoises par rapport aux centres d'activités de Liège et de Luxembourg, d'autre part.

Aussi la Commission Européenne a-t-elle été d'accord pour accorder au projet un concours financier substantiel de 10 Mio Ecu. Par ailleurs, les autorités luxembourgeoises ont consenti de contribuer au financement du solde avec 150 Mio Flux.

Cet arrangement a été formalisé en 1992 entre les Gouvernements belge et luxembourgeois, la contribution luxembourgeoise ayant par la suite été autorisée par une loi du 24 décembre 1993.

L'exécution du projet, programmée initialement pour 1993-1997, a dû être reportée et n'a été inscrite que dans la nouvelle programmation décennale de la SNCB 1996-2005 en vue de sa réalisation au cours des exercices 1997-1999.

L'avenant dont la signature a eu lieu le 3 mars porte sur cette actualisation de l'accord de 1992.

Le Directeur général du Bureau International du Travail à Luxembourg

Le Directeur général du Bureau International du Travail (BIT), Monsieur Michel HANSENNE, a effectué une visite officielle à Luxembourg, le 3 mars 1997.

Lors d'une entrevue avec le Premier Ministre, Ministre du Travail et de l'Emploi, Jean-Claude JUNCKER, Monsieur HANSENNE a apporté les remerciements de son organisation pour la participation luxembourgeoise au financement de divers projets du BIT dans les pays d'Europe centrale et orientale, dont, notamment, l'installation et le fonctionnement d'un bureau du BIT à Sarajevo.

Messieurs JUNCKER et HANSENNE se sont également entretenus de la dimension sociale de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union Européenne. Le Premier Ministre, Ministre du Travail et de l'Emploi a, en outre, confirmé à son hôte la ratification, à brève échéance, d'un certain nombre de conventions internationales du travail, par le législateur luxembourgeois.

Le rôle de l'Organisation internationale du travail dans une économie mondialisée et la question des normes

sociales minimales à respecter dans les échanges internationaux ont également été abordés par le Premier Ministre et le Directeur général du BIT.

Les mêmes sujets furent encore à l'ordre du jour des échanges de vues entre le Directeur général, Michel HANSENNE et les partenaires sociaux luxembourgeois.

Dans le cadre de ces entrevues avec les syndicats et, ensuite, avec les organisations d'employeurs la situation de l'emploi dans le monde et le rôle de la protection sociale constituaient également des points importants de discussion.



MM. JUNCKER et HANSENNE

Extension de «Husky» à Dudelange

Au nom du Gouvernement, Monsieur Robert GOEBELS, Ministre de l'Économie, HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS LTD, Bolton, Ontario, représentée par son Président et Fondateur Monsieur Robert SCHAD et la société HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS S.A., Dudelange, représentée par son Président Monsieur David KOOK, ont signé le 5 mars une convention en vue de l'extension du centre de production de HUSKY dans la zone industrielle «Riedchen» à Dudelange.

HUSKY vient de décider la réalisation d'un programme d'investissements sur cinq ans ayant comme objectif la création d'un centre intégré de production de systèmes de moulage par injection. Dans une première phase, l'atelier d'assemblage existant de machines de moulage par injection sera agrandi de 10.000 m² et doté d'équipements d'usinage de composantes de grande taille.

Dans une deuxième étape, HUSKY construira une unité de fabrication de «canaux chauds», éléments des systèmes de moulage assurant la répartition des matières plastiques chaudes dans les moules. La construction d'une unité de fabrication de moules pour préformes de bouteilles en PET, domaine dans lequel HUSKY est un des fabricants les plus importants au monde, suivra.

En dernier lieu, la construction d'une deuxième usine d'assemblage de machines de moulage par injection, dédiée à une nouvelle génération de machines de moulage de moyenne pression est prévue.

L'investissement total projeté pour toute la période s'élève à quelque 6 milliards de francs.

Les nouvelles activités créeront près de 300 postes de travail sur cinq ans qui s'ajoutent aux 270 emplois qui existent d'ores et déjà dans l'entreprise.

HUSKY LTD a été créée en Ontario en 1953 par Monsieur Robert SCHAD. La société qui dispose d'usines au Canada, aux États-Unis et au Luxembourg est un leader mondial dans le domaine des systèmes de moulage par injection, comprenant les machines, les moules et les robots de manutention. HUSKY LTD occupe quelque 1.700 personnes dans le monde et a réalisé en 1996 un chiffre d'affaires de 600 Mio \$US.

L'usine HUSKY à Dudelange a commencé ses activités en 1985. L'unité d'assemblage a été complétée en 1995/96 par l'adjonction d'un centre technique et d'un atelier pilote de fabrication de moules, investissements qui ont entraîné la création de 130 emplois hautement qualifiés au cours des deux dernières années.

Le Ministre de l'Économie a félicité les dirigeants de HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS S.A. pour leur décision d'investir dans le site de Dudelange qui deviendra ainsi un centre de production intégré et à la pointe du progrès en technologie de systèmes de moulage par injection. Le projet consolidera l'implantation luxembourgeoise de HUSKY en tant que quartier général européen pour la vente et les services de systèmes de moulage par injection.

Signature d'un accord bilatéral avec UNICEF

M. Georges WOHLFART, Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, au Commerce Extérieur et à la Coopération, et Madame Moira HART-POLIQUIN, Senior Programme Funding Officer, ont signé mercredi le 5 mars 1997 au Ministère des Affaires Étrangères, un accord relatif au projet «Building Capacity to Address Child Labour Problems within the Child Rights Perspective».

Cet accord se situe dans la suite des démarches effectuées par le Luxembourg au sein des Nations Unies afin qu'une attention particulière soit accordée par la communauté internationale à la problématique du travail des enfants.

En été 1995, le Gouvernement luxembourgeois avait en effet lancé une initiative diplomatique sur la question de la main-d'œuvre enfantine au sein de l'Assemblée générale des NU. Cette dernière a adopté, le 22 décembre 1995, sur proposition de la Troisième Commission (Droit de l'homme), une résolution sur les droits des enfants qui comportait pour la première fois un chapitre consacré à l'élimination de l'exploitation de la main-d'œuvre enfantine.

Lors de la 52^e session de la Commission des droits de l'homme en mars-avril 1996 à Genève, le Luxembourg a obtenu avec succès que cette Commission se prononce aussi sur la problématique de l'exploitation de la main-d'œuvre enfantine et propose des mesures pour lutter contre ce fléau.

Enfin, la partie relative à l'exploitation du travail des enfants, qui fait désormais partie des «acquis» des projets de résolutions de l'Assemblée générale, a pu être consolidée et renforcée lors de sa 51^e session qui s'est déroulée fin 1996.

Afin d'appuyer ses démarches politiques, le Luxembourg a commencé à financer la mise en œuvre de projets/programmes concrets lancés par des organisations internationales.

Il a ainsi décidé de financer intégralement le premier projet lancé par l'UNICEF dans le domaine du travail des enfants. Ce projet, intitulé «Building Capacity to Address Child Labour Problems within the Child Rights Perspective», a pour objet de former une trentaine de responsables de projets, qui superviseront dans le futur le développement, la planification, l'exécution et l'évaluation d'activités pour l'élimination du travail des enfants.

Ainsi, le Gouvernement luxembourgeois permet à l'UNICEF d'acquérir les capacités nécessaires afin de pouvoir réaliser des projets en la matière. Cette dernière accorde en effet une attention grandissante à cette problématique, comme en témoigne son «Rapport sur la situation des enfants dans le monde».

Le coût du projet est de 320'000 US\$ sur deux ans.



L'échange des documents après la signature de l'accord

Le point sur les récentes inondations

Le 10 mars 1997, Messieurs les Ministres BODRY, GOEBBELS et WOLTER ont tenu une conférence de presse lors de laquelle ils ont fait le point sur les récentes

inondations et plus particulièrement sur l'efficacité des mesures prises par le Gouvernement durant les dernières années.



Les Ministres GOEBBELS, WOLTER et BODRY font le point sur les récentes inondations

Projet de loi sur le blanchiment d'argent

Le 12 mars 1997, Monsieur Marc FISCHBACH, Ministre de la Justice, a donné une conférence de presse portant

sur le projet de loi sur le blanchiment d'argent.



Le Ministre de la Justice Marc FISCHBACH entouré de deux de ses collaborateurs présente le nouveau projet de loi sur le blanchiment d'argent

Accords sur la WSA et l'entraide judiciaire avec les États-Unis

Le 13 mars 1997, les Gouvernements des États-Unis et du Grand-Duché de Luxembourg ont signé deux accords. M. Jacques F. POOS, ministre des Affaires étrangères, a signé pour la partie luxembourgeoise. M. Clay CONSTANTINOU, ambassadeur, a signé pour la partie américaine.

Le premier accord est un amendement au «Memorandum of Understanding» de 1978 sur la création de deux sites militaires à Bettembourg-Dudelange et à Sanem. Cet amendement règle la question de la contribution du

Gouvernement aux frais d'entretien et de gestion de ces sites militaires et de l'engagement du Gouvernement des États-Unis à les maintenir dans le futur.

Le deuxième accord est un traité d'entraide judiciaire en matière pénale. Son but est d'améliorer l'efficacité de l'application des lois des deux pays dans l'enquête, l'instruction et la poursuite d'infractions en étendant réciproquement dans la mesure la plus large possible la coopération et l'entraide judiciaire en matière pénale.



Le Ministre des Affaires étrangères Jacques F. POOS et l'Ambassadeur M. Clay CONSTANTINOU signent les deux accords

Plan d'action du Gouvernement en matière de participation des jeunes

Le 18 mars 1997 le Conseil Supérieur de la Jeunesse s'est réuni sous la présidence du Ministre de la Jeunesse, M. Alex BODRY, pour discuter du plan d'action du Gouvernement en matière de participation des jeunes.

Le Conseil Supérieur a approuvé les grandes orientations du document élaboré par le Ministère de la Jeunesse qui vise à intégrer davantage les jeunes dans le processus de prise de décision dans la société. Les initiatives du plan d'action couvrent l'ensemble des niveaux de décision: l'école, l'entreprise, la sphère politique. À l'échelon communal le plan d'action préconise l'introduction d'un «plan communal jeunesse», c.-à-d. une planification à moyen terme au niveau local des projets et actions en faveur des jeunes.

Le Conseil supérieur a finalisé son avis sur les différentes propositions de loi relatives à l'abaissement des limites

d'âge concernant l'électorat actif et passif pour les élections européennes, législatives et communales. Les membres du Conseil ont été unanimes pour approuver un abaissement du droit de vote passif (droit d'être candidat à une élection) de 21 ans à 18 ans, à savoir l'âge de la majorité civile. Par contre, la majorité des membres du Conseil s'est exprimée en faveur du maintien de la limite d'âge en vigueur en ce qui concerne le droit de vote actif (18 ans). Enfin, le Conseil Supérieur s'est rallié à la proposition du Ministère de la Jeunesse d'englober dans les réflexions sur la modification des limites d'âge également les élections aux chambres professionnelles ainsi que les élections concernant la représentation du personnel dans les entreprises et les organismes de sécurité sociale.

Le Ministre Alex BODRY a indiqué qu'il entend soumettre avant l'été 1997 un projet de loi relatif à la participation aux élections au Conseil de Gouvernement.

Le dispositif législatif sera complété par une loi sur le service volontaire.

La prochaine réunion du Conseil Supérieur de la Jeunesse sera consacrée à l'examen du projet de plan d'ac-

tion du Service National de la Jeunesse concernant l'information des jeunes.

Accord aérien entre la Mongolie et le Luxembourg

Le 18 mars, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la Mongolie, M. O. OCHIRJAV, et le secrétaire d'État aux Finances, M. D. MAKHVAL, furent à Luxembourg pour une visite de travail.

À l'occasion de cette visite, le Luxembourg et la Mongolie ont signé un accord aérien. L'accord fut signé pour la partie luxembourgeoise par M. Jacques F. POOS, ministre des Affaires étrangères, et pour la partie mon-

gole par M. O. OCHIRJAV, secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

Les deux hôtes mongols ont eu au cours de leur visite une entrevue avec M. Georges WOHLFART, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, à la Coopération et au Commerce extérieur, ainsi qu'avec M. Yves MERSCH, directeur du Trésor.



La signature de l'accord aérien avec la Mongolie

Présentation d'une étude sur le tourisme au Luxembourg

Fernand BODEN, Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme, et Robert GOEBBELS, Ministre de l'Économie, ont présenté le 20 mars 1997 une étude intitulée «Tourismusvolumen und Reiseverhalten der Wohnbevölkerung des Großherzogtums Luxemburg». Cette étude, qui s'inscrit dans la mise en œuvre de la direc-

tive européenne 95/57/CE du Conseil du 23 novembre 1995 concernant la collecte d'informations statistiques dans le domaine du tourisme, a été réalisée par l'«Europäisches Tourismus-Institut an der Universität Trier» (ETI) pour le compte du STATEC.

Le Ministère des Affaires étrangères recommande aux Luxembourgeois de ne pas se rendre au Zaïre ou de le quitter

Étant donné les incertitudes liées à la situation actuelle au Zaïre, le Ministère des Affaires Étrangères recommande aux ressortissants luxembourgeois de ne pas se rendre dans ce pays.

D'autre part, il recommande aux ressortissants luxembourgeois qui résident au Zaïre et dont la présence n'est pas indispensable de quitter provisoirement ce pays.

Aux personnes qui décideraient de rester au Zaïre, le Ministère des Affaires étrangères conseille de contacter

la mission diplomatique la plus proche d'un pays de l'Union européenne et de signaler leur lieu de résidence.

Le Ministère des Affaires étrangères a transmis ces recommandations à ses ressortissants aux missions diplomatiques des pays de l'UE au Zaïre.

(Communiqué du 21.3.97)

Mme JACOBS présente M. JAEGER

Le 27 mars 1997, Madame Marie-Josée JACOBS, ministre de la Famille, a présenté Monsieur Pierre JAEGER, nouveau Commissaire du Gouvernement aux étrangers, à la presse. Cette présentation a eu lieu lors d'une conférence de presse, lors de laquelle fut présenté également le 1^{er} Rapport annuel du Conseil national pour étrangers.



M. Pierre JAEGER

Présentation du projet objectif «Plein emploi»

Le 9 avril 1997, Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Ministre du Travail et de l'Emploi, a présidé une réunion d'information s'adressant aux bourgmestres des communes des cantons d'Esch-sur-Alzette et de Capellen,

relative à la présentation du projet objectif «Plein emploi», présenté par l'OGB-L ensemble avec l'Action Sociale pour Jeunes, dans le cadre des pactes régionaux pour l'emploi.

Fraude fiscale: le rapport de J. KRECKÉ

Le nouveau président du groupe parlementaire socialiste Jeannot KRECKÉ, a remis, le 17 avril, au Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER son rapport sur la fraude fiscale. Ce travail lui avait été demandé par le chef

du gouvernement en raison de ses compétences dans le domaine fiscal puisque le leader parlementaire socialiste est l'un des artisans de la réforme de 1991.



M. KRECKÉ remet son rapport
au Premier Ministre

Distinctions honorifiques

S.A.R. le Grand-Duc a daigné promouvoir au grade de Commandeur de l'Ordre Grand-Ducal de la Couronne de Chêne Monsieur le Général Roger GUILLAUME, Général de corps d'Armée, Commandant de la Région Nord-Est et de la circonscription de gendarmerie de Metz. Monsieur Alex BODRY, Ministre de la Force Publique, a remis cette décoration à l'intéressé au cours d'une cérémonie qui fut organisée le 17 avril au Ministère de la Force Publique.



Le Ministre Alex BODRY et le
Général Roger GUILLAUME



Monsieur Marc FISCHBACH, Ministre du Budget, a remis le 12 mars 1997 la distinction honorifique de Commandeur dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg à Monsieur le Dr Hans Hubert FRIEDL, le Président du Conseil d'administration de la Hypo-bank International S.A.

Le Ministre Marc FISCHBACH
et le Dr Hans Hubert FRIEDL

Le lundi 28 avril 1997, le ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS, a remis les insignes du grade de Grand Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne à M. Enrico VINCI, ancien secrétaire général du Parlement européen.

Le 21 mars 1997 a eu lieu au Centre d'Instruction Militaire à Diekirch la remise de distinctions honorifiques aux membres du 3^e contingent luxembourgeois de l'IFOR par le Ministre de la Force publique Alex BODRY.

Lors de cette cérémonie s'est déroulée également la remise de la fonction d'adjudant de commandement de l'armée, entre l'adjudant-major Gustave MOES et l'adjudant-major Pierre FRISCH.



Le Ministre Jacques F. POOS
et M. Enrico VINCI

L'UE soutient la reconversion économique au Luxembourg

jp.- Les cantons d'Esch-sur-Alzette et la partie sud du canton de Capellen continuent à profiter de l'aide communautaire destinée à favoriser la reconversion des régions gravement affectées par le déclin industriel. Comme l'a annoncé le 21 avril le ministre de l'Économie Robert GOEBBELS, entouré de représentants des différentes institutions et organisations luxembourgeoises qui participent à la réalisation des programmes subventionnés dans notre pays, les fonds structurels communautaires vont mettre à la disposition du Grand-Duché un montant total de 9,837 mio. d'Ecu (environ 400 mio. de francs). 8,009 mio. d'Ecu sont accordés par le Fonds européen de développement FEDER, 1,828 mio. d'Ecu par le Fonds social européen FSE. L'aide couvre la période 1997-1999; les engagements juridiques et financiers relatifs aux actions du programme doivent être pris au plus tard le 31 décembre 1999, mais il reste un délai d'exécution jusqu'au 31 décembre 2001.

Le ministre de l'Économie assure la coordination générale des actions et est responsable des projets FEDER, alors que le ministre du Travail et de l'Emploi est responsable des projets FSE. Le cercle des bénéficiaires finals des aides est fonction de la nature des actions à réaliser au titre du programme. Il peut donc s'agir aussi bien de l'État ou d'entités para-étatiques que de communes ou d'entreprises privées.

Le programme «objectif 2» (reconversion de régions gravement affectées par le déclin industriel), dans le cadre duquel ces aides communautaires sont accordées, intègre aussi bien les options nationales en matière de reconversion économique de notre principale région industrielle que les orientations de la Commission en la matière. Il s'agit notamment de stimuler le développement des petites et moyennes entreprises (PME), de maintenir et de créer des emplois, de réaliser l'égalité

des chances et de promouvoir la protection de l'environnement. Les aides communautaires devront ainsi contribuer à stimuler l'intégration de technologies nouvelles notamment dans le domaine de l'information, à soutenir les initiatives locales pour l'emploi et la mise en œuvre de l'accord tripartite sidérurgique du 24 avril 1996.

Les mesures et actions envisagées représenteront prévisiblement un coût total d'au moins 45,3 mio. d'Ecu (1,8 mrd. de francs), dont la contribution communautaire permettra de couvrir 400 mio. de francs.

Stimuler les PME

Dans le cadre Programme opérationnel au titre de l'initiative communautaire PME (PIC PME), les autorités communautaires ont décidé d'accorder au Luxembourg une aide de 347.000 Ecu, soit 251.000 ECU par le FEDER et 96.000 Ecu par le FSE. Le programme communautaire PME Luxembourg vise notamment la diversification et la modernisation de nos structures économiques et la promotion des performances économiques, en particulier des PME.

Sont prévus notamment la mise en place d'un système d'information et de services dans le domaine des marchés publics et d'un système d'information et de communication dans le secteur de la construction ainsi que le développement d'outils permettant de favoriser l'accès des entreprises aux marchés nouveaux. Un sondage est actuellement effectué auprès d'une trentaine d'entreprises susceptibles de se lancer dans la petite et la grande exportation afin de définir de façon plus précise les besoins en matière de formation et d'assistance-conseil liés à l'accès à des marchés nouveaux.

(Source: LW, 22.4.97)

Le COSL à l'honneur

Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, au Palais grand-ducal le nouveau Conseil d'Adminis-

tration du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois.



S.A.R. le Grand-Duc entouré des membres du nouveau Conseil d'Administration du COSL

Luxemburg auf der CEBIT '97

Auf der CEBIT '97 in Hannover war Luxemburg dieses Jahr erneut gut vertreten. Das Wirtschaftsministerium hatte gleich in zwei Hallen Gemeinschaftsstände für eine Reihe luxemburgische Betriebe organisiert. Wei-

terhin waren ASTRA und TDK mit eigenen Ständen auf der weltgrößten Messe für Computertechnologien präsent.



Wirtschaftsminister Robert GOEBBELS mit einem Teil der luxemburgischen Aussteller

Discours de Monsieur Robert GOEBBELS, Ministre de l'Économie à l'occasion de la Journée Boursière 1997, le 24 mars 1997

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Pour le profane les activités boursières ont quelque chose de mystérieux. Les cris et chuchotements autour de la corbeille intriguent. Certaines réactions de la Bourse effrayent.

Le citoyen lambda – c'est-à-dire le commun des mortels – se scandalise quand la Bourse salue une mauvaise nouvelle, comme l'annonce de la fermeture de l'usine Renault à Vilvoorde, par une appréciation du cours des actions de la société en question, tandis qu'une diminution du taux de chômage aux États-Unis peut déclencher un «vendredi noir» à Wall Street.

Il est évident que les activités boursières restent essentielles pour le financement de toute économie moderne.

Néanmoins les acteurs des finances internationales en général et du monde boursier en particulier doivent faire attention à ne pas se couper de l'économie réelle qu'ils sont censés de servir.

Quand par exemple la capitalisation de tous les titres cotés au seul Stock Exchange de New York s'élève à plus de 100% du PIB américain, l'on est en droit de se demander avec Alan Greenspan si cette «exubérance irrationnelle» de Wall Street n'a pas créé une bulle spéculative qui ne manquera pas d'éclater un jour? Car si tous les investisseurs essaieraient d'encaisser en même temps la richesse-papier qu'ils détiennent aujourd'hui, leurs attentes actuelles seraient probablement déçues.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Mon propos n'est pas de vous entretenir des risques inhérents à vos activités. Vous jugez ceux-ci avec cette attention si particulière, qui fait de tout opérateur de la bourse un sismologue toujours à l'affût du moindre signe avant-coureur de la tectonique des plaques de l'économie-monde.

Une de ces plaques tectoniques majeures influençant par ses forces internes la géologie politique et économique de toute l'Europe, et, partant, du monde, est la mise en place définitive du nouvel espace monétaire européen.

Avec un des grands banquiers de la place, André Roelants, j'estime que *«l'on peut estimer que l'introduction d'une monnaie unique aura des conséquences heureuses sur l'ensemble de l'économie européenne, ne serait-ce que par l'élimination des risques inhérents aux aléas des cours de change. Les échanges commerciaux seront facilités dans cette grande zone à monnaie unique et les banques profiteront de ce potentiel de croissance par une offre accrue de services et une augmentation des activités de crédit»*.

Néanmoins, et au fur et à mesure que se rapproche l'échéance de la mise en place de la troisième et dernière étape de l'Union Économique et Monétaire, le débat autour de l'Euro devient plus passionnel.

Les adversaires de l'Euro, les cassandres, les incroyants et les hérésiarques ont généralement bonne presse, tout comme il est toujours de bon ton de douter de la détermination des Gouvernements.

Or que constatons-nous? Depuis le début des années 90 pratiquement tous les Gouvernements de l'Union Européenne, et en tout cas ceux des pays qui aspirent réellement à devenir membres de l'Union Monétaire, s'efforcent avec parfois énormément de courage politique de se conformer aux critères de convergence.

En cette année 1997 la situation macro-économique de pratiquement tous les États membres se présente sous les auspices les plus heureux de ces 30 dernières années, même si la montée du chômage nous force à tempérer notre optimisme.

Partout l'assainissement budgétaire progresse. Les déficits publics régressent, même si dans l'un ou l'autre pays important des situations exceptionnelles rendent le bouclage budgétaire difficile.

L'inflation est partout au plus bas depuis 30 ans. Ce degré élevé de stabilité des prix est d'abord une protection pour les petites gens, mais également un facteur de stabilité, permettant une croissance saine, non inflationniste, qui seule peut permettre un retour progressif vers le plein-emploi et le mieux-emploi.

Les efforts d'assainissement économique et budgétaire de pratiquement tous les pays de l'Union ont eu comme conséquence une importante baisse des taux courts et même longs du loyer de l'argent. Cela devrait permettre une relance des investissements d'autant plus importante, si les Gouvernements avaient encore le courage

de faire des coupes sombres dans la surréglementation et les procédures tatillonnes avec lesquelles doit se débattre tout investisseur.

Je persiste à croire que la réalisation de l'Union Économique et Monétaire ferait de la zone «Euro» ce Marché Intérieur parfait qui inciterait également les acteurs économiques des pays tiers à venir s'implanter dans cette zone de stabilité. Rappelez-vous à cet égard les avertissements du président de Toyota aux Britanniques avec leur clause d'«*opting out*»!

Encore faut-il faire l'Euro. D'aucuns se plaisent à semer le doute, à parler de la possibilité de jouer des prolongations, à faire durer l'attente.

Ce sont les mêmes qui, en défiant les critères de convergence, méconnaissent totalement le traité de Maastricht.

Or l'article 104 C, qui impose aux États d'éviter «*les déficits publics excessifs*», donne mandat à la Commission, et par voie de conséquence au Conseil d'examiner si les États membres respectent la nécessaire discipline budgétaire sur la base des deux critères ci-après:

a) si le rapport entre le déficit public prévu ou effectif et le produit intérieur brut dépasse une valeur de référence, à moins:

- que le rapport n'ait diminué de manière substantielle et constante et atteint un niveau proche de la valeur de référence;
- ou que le dépassement de la valeur de référence ne soit qu'exceptionnel et temporaire et que ledit rapport ne reste proche de la valeur de référence;

b) si le rapport entre la dette publique et le produit intérieur brut dépasse une valeur de référence, à moins que ce rapport ne diminue suffisamment et ne s'approche de la valeur de référence à un rythme satisfaisant.

Les valeurs de référence sont précisées dans le protocole sur la procédure concernant les déficits excessifs, qui est annexé au présent traité.

Je viens de vous citer le traité de Maastricht.

Les valeurs de référence visées à l'article 104 C cité, les célèbres 3% de déficit public maximal autorisé, et les non moins célèbres 60% de rapport maximal autorisé entre la dette publique et le PIB d'un pays donné, ne se trouvent pas dans le traité, mais dans un protocole annexé au traité. Ce protocole peut être modifié sur proposition de la Commission, le Conseil devant statuer à l'unanimité.

Si je tenais à rappeler ces dispositions souvent méconnues du traité, ce n'est pas pour me faire l'avocat d'une interprétation laxiste des critères de convergence, ou pour prôner leur abandon.

Non, le Gouvernement luxembourgeois est de ceux qui plaident pour une stricte application du traité de Maastricht, mais de tout le traité de Maastricht.

Le traité de Maastricht dit en son article 109 J que la phase ultime de l'UEM «*commence le 1^{er} janvier 1999*».

Un report n'est pas prévu par le traité. Toute tentative de report consisterait en fait à un abandon pur et simple du traité de Maastricht et casserait probablement pour de longues années, voire des décennies, l'élan vers la monnaie commune.

L'Union Européenne, si elle veut respecter un traité ratifié par tous les États membres, n'échappera donc pas à la procédure fixée à l'article 109 J de décider «*avant le 1^{er} juillet 1998*» à la majorité qualifiée «*quels sont les États membres qui remplissent les conditions nécessaires pour l'adoption d'une monnaie unique*».

Pour ce faire les Chefs d'État et de Gouvernement n'auront pas seulement à apprécier les quatre critères dits de Maastricht, mais également à juger «*des résultats de l'intégration des marchés, de la situation et de l'évolution des balances des paiements courants, et d'un examen de l'évolution des coûts salariaux unitaires et d'autres indices de prix*».

Encore une fois: Oui aux critères de convergence, mais également oui au traité de Maastricht, oui à tout le traité!

Ce traité laisse au Conseil Européen la possibilité d'évaluer si tel déficit public a atteint «*un niveau proche de la valeur de référence*» ou si «*le dépassement de la valeur de référence ne serait qu'exceptionnel et temporaire*».

En soulignant certains éléments généralement méconnus par les détracteurs du processus enclenché par le traité de Maastricht, je ne mets pas en doute la nécessité de créer une union monétaire forte et crédible, ce qui implique sans l'ombre d'un doute que tous les États de l'Union Européenne ne feront pas partie de la première vague.

D'ailleurs les critères de Maastricht ne sont pas un moyen d'exclusion, mais surtout un moyen de protection pour ceux des États dont la situation économique et financière ne permet pas d'affronter dès maintenant la concurrence engendrée par la vérité des prix des marchandises et services offerts dans le nouvel espace monétaire.

Il faudra donc faire des choix difficiles.

Mais d'un autre côté la crédibilité et surtout l'efficacité de la future zone «Euro» sera directement proportionnelle au nombre de ses membres et de la force économique qu'ils représenteront.

La zone Euro réduite au seul Luxembourg ne serait pas crédible, même si mon pays satisfait, et de loin, aux critères de convergence les plus stricts.

Pourrait-on imaginer de laisser aux portes de l'Euro une des grandes économies européennes parce qu'elle ne remplit pas à cent pour cent tel ou tel critère de convergence?

L'histoire ne repasse jamais les plats. Tout comme l'Allemagne a dû faire sa réunification sans attendre une convergence parfaite de l'économie des «Länder» anciens et nouveaux, l'Europe doit faire pour le 1^{er} janvier 1999 son unification monétaire.

Les critères de convergence de Maastricht ne sont pas une évidence scientifique indiscutable, un axiome incontournable.

Ceux-ci sont en fait des critères de bon sens et de bonne gestion des affaires publiques et doivent en conséquence guider toute action gouvernementale responsable, même sans l'ambition de l'UEM.

Le pacte de stabilité, dont les principes viennent d'être arrêtés par le sommet de Dublin, garantira d'ailleurs que les futurs participants à la zone Euro continueront à éviter des déficits publics excessifs. Mais en cas de circonstances exceptionnelles les États sont en droit d'invoquer pour la création de la zone Euro la même flexibilité limitée qu'après l'introduction de l'Euro.

À ce stade de mon discours je suis sûr que l'un ou l'autre de mes auditeurs est parvenu à la conclusion que je plaide ici pour une interprétation laxiste du traité, aboutissant ainsi à un espace monétaire européen «fourre tout», avec à la clef une monnaie non acceptée par les marchés financiers internationaux.

Ce n'est certainement pas mon propos.

Je maintiens que l'Euro sera une monnaie forte, surtout si la puissance économique soutenant cette monnaie sera forte.

D'ailleurs si l'intelligence des marchés financiers internationaux était aussi grande qu'on le prétend, les analystes ne devront pas pousser loin leurs réflexions pour juger la valeur réelle de la future monnaie européenne non pas sur l'un ou l'autre critère certes important, mais pas à lui seul déterminant.

Par rapport à quelles autres monnaies l'Euro pourrait-il s'affaiblir?

Par rapport à ceux des monnaies européennes qui ne seront pas jugées aptes à intégrer la zone Euro?

Par rapport aux devises américaines ou japonaises?

Sachant que les déficits publics aux États-Unis et au Japon sont plus importants que ceux des pays candidats à l'Euro, je vois mal les marchés juger plus sévèrement l'Euro que le Dollar ou le Yen.

Il faut déjà être un teuton particulièrement têtu pour croire à un Euro mou en cas de la moindre déviation sur le droit chemin de la vertu monétaire, alors que les devises dites fortes qui dominent le monde actuellement sont émises par des pays qui ne pourraient actuellement pas rencontrer les critères de Maastricht.

La valeur d'une monnaie se juge et s'apprécie non seulement sur des paramètres macro-économiques mais surtout sur les potentialités économiques qu'elle offre aux acteurs de l'économie mondiale.

Le Dollar n'a jamais souffert de la quasi-faillite de certaines grandes métropoles américaines, même si la seule ville de New York a un poids économique supérieur par exemple à la Belgique.

Le DM n'a pas pâti des déficits excessifs de certains «Länder», anciens ou nouveaux.

Par contre le DM pourrait venir sous une énorme pression en cas d'échec de l'Union Monétaire.

Tous les commentateurs qui se plaisent actuellement à semer le trouble dans l'opinion publique de nos voisins allemands devraient réfléchir sur ce que serait la future situation économique de la RFA sans l'Euro.

Une appréciation du seul DM conduirait à des problèmes structurels très importants, pèserait sur la compétitivité exportatrice de l'économie allemande et allourdirait probablement le chômage chez nos voisins. Finalement l'accumulation des problèmes économiques pourrait un jour amener les marchés à douter d'une devise qui tient toute sa fierté de sa «Stärke».

À mon humble avis il n'y a pas d'alternative à l'introduction programmée de l'Euro.

Avec Jean-Paul Fitoussi je pense que l'un des premiers avantages de la monnaie unique sera de réduire mécaniquement la tutelle des marchés sur les gouvernements européens, car la zone Euro sera moins exposée aux actions spéculatives.

La monnaie unique fera de l'Union européenne un ensemble relativement fermé, à l'égal des États-Unis et du Japon, et donnera de ce fait une puissance politique plus grande à la zone «Euro».

Finalement la politique de stabilité voulue par les gouvernements et sur laquelle veillera la future banque centrale européenne, permettra de créer les bases d'une croissance saine et solide, dégageant les ressources nécessaires pour combattre le chômage et pour maintenir la cohérence sociale.

Même au risque d'apparaître «vieux jeu» je persiste à croire que l'économique et le monétaire doivent être au service de toutes les femmes et de tous les hommes, et surtout au service des plus humbles entre eux. L'Europe avec l'Euro sera, je n'en doute point, plus sociale que l'Europe sans Euro!

Discours de Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille, à l'assemblée générale de la LICRA-Luxembourg, le 25 mars 1997

Dans le cadre de l'Année européenne 1997 de lutte contre le racisme proclamée par le Conseil des Ministres de l'Union Européenne, Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille, a tenu une conférence lors de l'assemblée générale de la LICRA-Luxembourg. Cette manifestation s'est tenue le 25 mars 1997 au Casino syndical de Bonnevoie. Cette conférence s'est placée dans le cycle de manifestations qui seront organisées par la LICRA-Luxembourg dans le cadre de cette Année européenne 1997 de lutte contre le racisme et la xénophobie. Rappelons ici que le ministère de la Famille patronne pour sa part le Comité national pour l'année contre le racisme dont les objectifs sont de:

- sensibiliser l'opinion et l'informer,
- souligner la menace que constitue le racisme pour la cohésion des États membres,
- faire connaître les avantages d'une politique d'intégration, échanger des expériences,
- encourager la réflexion et la discussion sur le phénomène du racisme et de la xénophobie,
- ainsi que de promouvoir le principe de solidarité entre tous les membres de la société.

Répondant ainsi à l'invitation de la LICRA-Luxembourg, Madame Marie-Josée JACOBS a prononcé un discours dont nous reproduisons ci-après le texte.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai accepté votre invitation à assister à l'Assemblée générale de la Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA).

Assemblée 1997 qui revêt d'autant plus d'importance, alors qu'elle s'inscrit dans le cadre de l'Année Européenne contre le Racisme dont les objectifs ont été clairement proclamés par le Conseil de l'Union Européenne le 23 juillet 1996.

Je me permettrai de n'en citer que quelques-uns:

- souligner la menace que constituent le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance pour le respect des droits fondamentaux et pour la cohésion économique et sociale de la communauté
- faire connaître les avantages des politiques d'intégration menées au niveau national, en particulier dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de la formation.

La politique d'intégration est depuis toujours la pierre de touche de la politique du Grand-Duché de Luxembourg vis-à-vis de sa population étrangère. Dans un pays comme le Luxembourg, dont plus d'un tiers des résidents sont des non-Luxembourgeois, une approche

purement juridique des problèmes posés par une société multiculturelle serait certes peu appropriée.

C'est la raison pour laquelle les autorités luxembourgeoises ont su créer un large éventail d'instruments pour favoriser la meilleure intégration des étrangers dans la société luxembourgeoise.

Cette politique d'intégration devra se réaliser dans une Europe en pleine construction, à l'approche de l'introduction de la monnaie unique, à travers aussi d'innombrables mutations, sans différence quant à la nationalité, la race, l'appartenance philosophique, politique ou religieuse, et s'est reflétée entre autres par l'adoption de la loi du 27 juillet 1993 concernant l'intégration des étrangers au Luxembourg et l'aide sociale en faveur des étrangers.

Citons dans ce même contexte

- 1) la loi du 23 décembre 1994 portant révision de certains articles de la Constitution, loi particulièrement importante, alors qu'elle a rendu possible l'introduction du nouveau droit de vote communal et l'extension finale du droit de vote pour les Chambres professionnelles et
- 2) la loi du 28 décembre 1995 conférant aux étrangers de l'Union, non-Luxembourgeois, le droit de vote au niveau communal.

Cette liste non exhaustive de mesures est surtout orientée vers une perspective plus large et positive: une intégration des étrangers dans l'économie et le système de protection sociale luxembourgeois.

Il est évident que cette intégration sociale et en partie politique des étrangers devra être considérée comme génératrice de stabilité et de paix sociale.

Je voudrais insister plus précisément sur deux points des lois précitées qui me paraissent d'une importance particulière:

- 1) Le volet social et institutionnel de la loi du 27 juillet 1993 qui régleme l'agrément et le financement d'infrastructures d'hébergement comme les foyers d'accueil et qui a instauré des structures décisionnelles, consultatives comme a) le Comité Interministériel coordonnant la politique en faveur des étrangers, b) le Commissariat du Gouvernement aux étrangers, c) le Conseil National pour étrangers, d) les différentes commissions consultatives.

Mesdames et Messieurs,

Je ne voudrais surtout pas entrer trop dans le détail de l'organisation et du fonctionnement de ces différentes structures qui ont toutes pour finalité essentielle de permettre aux non-Luxembourgeois vivant au Luxembourg

de participer à la vie sociale et politique luxembourgeoise.

Je me dois cependant de dire quelques mots sur le Conseil National pour étrangers:

Le Conseil National pour étrangers est un organe consultatif qui est chargé d'étudier, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Gouvernement, tous les problèmes concernant les étrangers et plus précisément leur intégration.

Il a aussi le droit de présenter au Gouvernement toute proposition qu'il juge utile à l'amélioration de la situation des étrangers et de leur famille.

À titre d'exemple, je me permettrai de ne citer à cette tribune que quelques-unes des priorités d'action que le CNE s'est fixé:

- préparation de la Conférence Nationale pour étrangers pour le mois de janvier 1998
- analyse du projet de loi sur le revenu minimum garanti
- discussion sur l'égalité des chances et la promotion féminine
- discussion sur l'accès à la Fonction Publique pour les non-Luxembourgeois

et surtout, de mettre tout en œuvre, en étroite collaboration avec les différentes associations et commissions spéciales, pour assurer notamment la meilleure participation possible des citoyens non luxembourgeois aux prochaines élections communales de 1999.

Maillon de participation essentiel, ce nouveau droit de vote des étrangers de l'Union, non-Luxembourgeois, constitue un facteur d'intégration non négligeable.

N'oublions pas que c'est plus précisément en vue de cette échéance électorale de 1999 que le travail du Conseil National pour étrangers, des groupements associatifs et des commissions communales consultatives pour étrangers gagnera à être appliqué en profondeur.

Il échet encore de préciser que le Conseil National pour étrangers, de par sa composition paritaire, constitue le seul organe représentant directement tous les habitants du Luxembourg au niveau national.

Aussi, les efforts doivent être concentrés sur deux points:

- un travail de motivation des citoyens eux-mêmes à user du droit qui leur a été conféré
- des efforts d'explication des mécanismes d'inscription sur les listes électorales ainsi que des échéances à respecter.

N'oublions pas que pour pouvoir participer aux élections communales de 1999, il faudra être inscrit sur les listes électorales à la date du 1.4.1998.

Beaucoup de communes de notre pays ont fait et font des efforts spéciaux dans le cadre qui leur est réservé afin de simplifier les modalités d'application pratique

de la loi du 28 décembre 1995 conférant le droit de vote aux citoyens de l'Union Européenne au niveau communal.

Plusieurs communes ont aussi ouvert leurs bureaux les samedis afin de permettre aux étrangers qui travaillent de faire les démarches nécessaires.

Les communes n'ont pas manqué non plus d'organiser des séances d'information, à l'intention des résidents européens, au cours desquels leur sont expliqués les dispositions de la loi du 28 décembre 1995 conférant le droit de vote au niveau communal aux citoyens de l'Union européenne.

Voilà donc, pour n'en citer que quelques-uns des instruments de dialogue, de proposition et d'information qui permettent une intégration plus efficace des ressortissants non luxembourgeois et des pays tiers dans un milieu social encore plus harmonieux.

À ce stade, je tiens par ailleurs à signaler que le 1^{er} rapport annuel du Conseil National pour étrangers a été déposé récemment et sera présenté au grand public au cours d'une conférence de presse dans les prochains jours.

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de développer ici-même quelques réflexions au sujet de 2 catégories de notre population qui relèvent de ma compétence ministérielle et qui méritent notre attention particulière, à savoir les personnes handicapées et accidentées de la vie et les femmes.

1) Sans vouloir oublier les personnes handicapées autochtones, je me permettrai de relever ci-après le problème des personnes handicapées non-luxembourgeois.

Pendant près d'un demi-siècle l'immigration de travail amenait dans notre pays, par milliers, des hommes et des femmes jeunes et en excellente santé physique et psychique, qui, par leur travail, ont contribué au développement économique de notre pays.

Depuis le début des années 90, nous assistons à un fait nouveau:

Les nouvelles vagues de migrations, constituées d'une part par les demandeurs d'asile et les réfugiés reconnus en application de la Convention de Genève, et d'autre part par l'arrivée massive de personnes fuyant leur pays pour des raisons de guerre civile, l'exemple de la Yougoslavie et du Rwanda, qui ont amené dans notre pays une population plus hétérogène, dont un certain nombre de personnes handicapées.

Il peut s'agir soit d'un handicap dû à une maladie ou une malformation congénitale, physique ou psychique, soit d'un accident survenant ultérieurement.

D'autre part, ces nouveaux migrants, et ceci est un fait nouveau, comprennent un nombre non négligeable de

personnes souffrant de troubles psychologiques ou de traumatismes, dus aux atrocités dont ils ont été témoins et surtout aux conditions de leur fuite.

Si ce dernier groupe relève plutôt des soins et traitements offerts par les services de santé, nous ne devons pour autant pas perdre de vue l'aide spécifique aux personnes handicapées et accidentés de la vie non nationaux.

Là où persistent des barrières/des empêchements ou des difficultés pour admettre les personnes en question au bénéfice des aides financières ou matérielles prévues dans ce cadre pour les Luxembourgeois, et par extension pour tout citoyen de l'Union Européenne, des mesures doivent être prises afin de garantir à la personne handicapée l'aide spécifique que requiert son état physique ou mental.

Il s'agit de faire en sorte que les personnes auxquelles le Luxembourg accorde un asile définitif ou un accueil temporaire reçoivent les mêmes aides que les Luxembourgeois et les citoyens de l'Union Européenne.

2) En ce qui concerne les femmes, vous allez sans doute vous demander ce qui m'amène à vous parler d'elles dans le cadre de votre assemblée générale. En parlant de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie dans le cadre de cette année européenne 1997, je ne pourrai pas passer sous silence une forme de non-respect des Droits de l'Homme, qui prend de plus en plus d'ampleur, à savoir l'exploitation des femmes dans l'Union Européenne, dont également notre pays.

Suite aux changements politiques intervenus en Europe de l'Est et plus généralement dans le cadre des nouvelles migrations, le nombre de femmes en provenance de pays tiers non membres de l'Union Européenne qui séjournent dans notre pays en situation illégale est en constante augmentation.

Pour la plupart il s'agit de jeunes femmes en provenance des pays de l'Europe de l'Est, d'Afrique et d'Amérique Latine qui sont pour la plupart seules. Un petit nombre d'entre elles sont accompagnées d'enfants de tous âges.

Au départ, une situation économique difficile les a poussées à partir de leur pays, avec l'espoir de trouver un travail et une situation meilleure en Europe de l'Ouest. Certaines d'entre elles, dans ce processus de migration, se retrouvent rapidement dans des situations de l'esclavagisme, où il n'est plus question ni de Droits de l'Homme ni de droits à la protection sociale.

Nous retrouvons à leur égard, par ceux qui les exploitent, des attitudes racistes.

Par conséquent, il me tient à cœur de rendre attentif à l'exploitation à des fins tant commerciales que sexuelles d'un nombre grandissant de femmes en provenance de pays tiers.

2) deuxième point sur lequel j'aimerais encore insister dans le cadre des dispositions législatives prises en 1993 est le volet pénal qui proscrie toute discrimination raciale, ethnique ou religieuse qui touche un individu ou une communauté et qui renforce les peines prononcées à l'issue d'une condamnation pour délits racistes par une privation de 5 à 10 ans de droits civiques.

Je n'entends pas vous soumettre une synthèse des textes législatifs actuellement en vigueur en matière de législation contre le racisme et la discrimination, alors que je pense que tout le monde s'accorde à dire que les objectifs tels que fixés par le Conseil de l'Union Européenne pour «97 Année contre le Racisme et l'Antisémitisme» ne doivent surtout pas rester lettre morte.

Mises à part les différentes mesures législatives déjà prises par le Gouvernement luxembourgeois, je voudrais saisir une nouvelle fois l'occasion pour souligner la menace que constitue tout acte de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme ou encore d'intolérance pour le respect des droits fondamentaux et pour la cohésion économique et sociale de la Communauté.

Il ne faudra cesser de rester vigilant en veillant par exemple à la création et au maintien d'un environnement culturel et politique propice à la rencontre d'hommes et de femmes, environnement qui favorise le dialogue, la convivialité et la compréhension mutuelle et qui font par là obstacle à tout acte de racisme.

J'encourage dès lors toute réflexion ou discussion sur des mesures requises pour lutter contre le racisme et pour une politique qui n'aurait pas encore trouvé son expression la plus complète possible dans notre législation actuelle.

Mesdames, Messieurs,

Le Comité National pour l'année européenne contre le racisme n'aura pas tâche facile, mais je suis persuadée que son travail, son engagement et sa persévérance dans la tâche qui lui revient et qui s'étend certainement au-delà de 1997 portera ses fruits et permettra d'approfondir davantage encore l'intégration des citoyens de l'Union et des pays tiers.

Il s'agit là d'un travail d'importance, car on ne saurait mesurer à suffisance toutes les répercussions néfastes que pourrait avoir un succès de racisme dans un siècle de migrations et de l'intégration.

Grâce au soutien de vous tous et à votre participation à la multitude d'actions destinées à susciter tant des prises de conscience individuelles que collectives, nous serons à même de faire un pas en avant et d'éviter ainsi une nouvelle catastrophe qui pourrait naître et ce en dépit de regrets et de remords.

Ne fermons surtout pas les yeux sur le fait que la xénophobie reste un phénomène répandu et contemporain, susceptible même de s'aggraver, tant qu'un nouvel ordre

économique européen et mondial ne permettra pas de maintenir les masses des migrants dans leur pays d'origine.

Un des problèmes majeurs qui nous préoccupe également est le chômage et par conséquent l'exclusion voire la marginalisation; donc une absence d'intégration sociale, mais aussi économique et politique.

Ceci m'amène à considérer les chiffres relatifs aux demandeurs d'emploi et aux chômeurs indemnisés, qui ne cessent de nous inquiéter depuis plusieurs mois. On cite le chiffre de 6.000 personnes à la recherche d'un emploi.

Devant le spectre d'un nombre croissant d'hommes et de femmes qui perdent leur emploi et qui mettent plus ou moins longtemps à en trouver un autre, voire de jeunes ayant du mal à trouver un premier emploi, il est tentant, pour certains, d'expliquer le phénomène du chômage au Luxembourg par le taux élevé d'étrangers dans notre population résidente, voire l'importance du phénomène des travailleurs frontaliers.

Or, ceci est faux. Il est de notre devoir d'expliquer les particularités de notre marché de l'emploi national, de ses exigences et par conséquent des causes du chômage luxembourgeois et de chercher les solutions adaptées.

Le chômage touche autant les étrangers que les Luxembourgeois. L'ensemble des mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre le chômage sont destinées à prévenir cette marginalisation des hommes et femmes qui, au cours de leur vie active, perdent leur emploi, voire ne trouvent pas un 1^{er} emploi.

Il est évident que l'action préventive doit non seulement se faire sur un plan économique, mais elle doit également et impérativement se réaliser sur le plan de l'éducation.

Je vous signale que la fonction de la langue est de permettre aux gens de communiquer entre eux, c'est précisément pour cela que l'apprentissage d'une langue ne doit pas devenir un obstacle insurmontable.

Le Conseil National pour étrangers a par ailleurs souligné à plusieurs reprises qu'il est important de cultiver le trilinguisme ou le plurilinguisme et de promouvoir la langue luxembourgeoise.

Ainsi certaines idées fortes des propositions du Conseil National pour étrangers ont déjà donné lieu à la présentation notamment par le Ministre du Travail et de l'Emploi d'un projet luxembourgeois intitulé «MOIEN» dans le cadre des mesures combinées INTEGRA et Fonds Social Européen pour les campagnes 1997 et suivantes.

L'éducation revêt dès lors une importance particulière dans l'adaptation de sociétés harmonieuses fondées sur l'égalité des chances, alors que les jeunes apprendraient

à nouer entre eux des relations fondées sur le respect mutuel de la différence et de la loyauté.

Aussi, l'éducation doit-elle s'efforcer d'être le reflet d'une société multiculturelle et les programmes d'études, en particulier dans le domaine de l'enseignement des langues, doivent refléter une société ouverte à toute autre culture.

Afin d'accélérer «l'égalité des chances», expression si chère à tous, il faut également tenir compte du fait que les enfants et les étudiants de nationalité non luxembourgeoise ou appartenant à des minorités ethniques peuvent avoir des besoins particuliers.

Le cas échéant, des programmes spéciaux permettant de promouvoir la formation de l'identité individuelle et l'égalité des chances de jeunes marginaux doivent être créés afin de faciliter l'intégration des jeunes non seulement dans le système scolaire mais également dans le marché du travail.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

L'intégration est un processus qui doit s'inscrire dans la durée et impliquer tant les immigrés que la société d'accueil, ainsi que l'a également souligné le Gouvernement luxembourgeois.

Il est évident que les associations telle que la LICRA sont un vecteur fondamental pour favoriser cette intégration.

Si l'on veut que tout citoyen non luxembourgeois se sente intégré à notre société, il faut que préalablement soit établi un statut juridique qui ne soit pas contraire à cette finalité. Je pense que les structures que je viens d'énumérer sont des structures de partage et poursuivent l'objectif proposé.

En tout état de cause, toutes mesures visant à promouvoir l'intégration doivent prendre en compte les principes suivants:

- A. Favoriser la prévention
- B. Rappel des devoirs de la société d'accueil
- C. Développement de la lutte contre le racisme.

Le défi est ainsi relevé. Mettons-nous au travail.

Je vous remercie de votre attention.

Discours de Monsieur Robert GOEBBELS, Ministre de l'Économie au Séminaire «Droits des Auteurs et des Artistes», le 25 mars 1997

Mesdames,
Messieurs,

Il y a quelques années encore, personne n'avait pensé que la propriété intellectuelle, et, en particulier, les droits d'auteur et les droits voisins prendraient une telle importance. Pour beaucoup, les droits d'auteur et les droits voisins – régis par deux lois de 1972 et de 1975 restées inchangées depuis plus de 20 ans – sont confinés à des activités culturelles traditionnelles comme l'écriture, la musique, la peinture, la sculpture.

Certes il y a eu le développement de l'audiovisuel et, plus récemment chez nous, de l'industrie cinématographique, secteurs dont la propriété et les obligations contractuelles sont également régies par les droits d'auteur et les droits voisins.

Mais, peu avaient pressenti que le développement fantastique des technologies de la communication, l'émergence du «tout numérique», l'arrivée des autoroutes de l'information, INTERNET, allaient propulser l'immatériel, le virtuel au cœur de la lutte concurrentielle. Ainsi, les droits d'auteur sont-ils devenus un enjeu économique mondial, le reflet du patrimoine immatériel d'un pays, un axe de la compétitivité d'un nombre croissant d'entreprises.

Ce n'est que récemment, en 1995, lors des débats au Parlement sur la protection des programmes d'ordinateur, qu'il est devenu clair que les droits d'auteur, «le copyright» revêt une importance primordiale. Ainsi, songez que les investissements et les profits d'une des industries les plus dynamiques de cette fin de siècle, l'industrie du logiciel, qui fournit le moteur des millions d'ordinateurs et de réseaux informatiques, qui a fait la fortune du géant Microsoft, sont déterminés par les droits d'auteur.

Le débat d'orientation sur la société de l'information et le rapport parlementaire conjoint de la Commission des Communications et de l'Informatique et de la Commission des Médias et de la Culture soulignent, à leur tour, l'importance assignée à la législation sur les droits d'auteur.

En septembre de l'année passée, j'ai déposé trois projets de loi transposant des directives communautaires ainsi que certaines dispositions de l'accord du GATT sur la propriété intellectuelle, plus connu sous son acronyme anglais TRIPS. Ces textes introduisent de nouvelles modifications dans nos lois nationales sur le droit d'auteur et les droits voisins. Ces modifications concernent:

- les droits lors de la communication par satellite et par câble,

- les droits lors du prêt et de la location d'œuvres, ainsi que,
- le prolongement de la durée de protection qui passe de 50 à 70 ans **après la mort de l'auteur** et de 30 à 50 ans pour les prestations et objets couverts par les droits voisins.

La Chambre des Députés et le Gouvernement attendent avec impatience l'avis du Conseil d'État. Ces projets une fois votés, notre législation sur les droits d'auteur sera parfaitement conforme aux exigences du droit communautaire et international.

Je souhaite insister cependant sur le fait que, chaque fois que les directives communautaires ont laissé une certaine marge de manœuvre, le Gouvernement a essayé d'en tirer profit pour équilibrer les droits des auteurs, d'une part, le droit des usagers des œuvres, d'autre part. Tout a été entrepris pour respecter les intérêts des producteurs et des consommateurs, pour favoriser la création et la diffusion des œuvres. Je suppose que ces aspects seront abordés au cours de la matinée ou dans les ateliers de travail.

Mesdames,
Messieurs,

Je profite de l'occasion pour clarifier un point qui a pu troubler l'opinion publique. Le Luxembourg a été accusé, dans la presse internationale, d'être la plaque tournante d'importateurs indéliçats distribuant des Compact Disques (CD) musicaux piratés. Selon l'enquête menée par le ministère de l'Économie, cette accusation s'est certes révélée être exagérée, en tout état de cause, notre pays n'est pas plus victime de piraterie que les autres partenaires de l'Union européenne. Il est vrai, par contre, que les douanes, auxquelles je rends ici hommage, font un travail exemplaire depuis quelques années. Sachez qu'ils arrêtent toute expédition de CD musicaux transitant par l'aéroport de Luxembourg afin de permettre à la fédération des producteurs de phonogrammes d'inspecter les lots et de détecter la présence éventuelle de matériel contrefait.

Mesdames,
Messieurs,

Il m'est apparu peu satisfaisant de réduire notre activité législative à la transposition au coup par coup de directives communautaires et de nous borner à l'application des conventions internationales qu'elles soient négociées dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce ou dans l'enceinte de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

Plusieurs raisons m'ont amené à proposer une démarche plus ambitieuse, plus prospective. Le défi de la société

de l'information, l'ambition du Luxembourg comme site de production et de rayonnement audiovisuel, le positionnement du Luxembourg comme carrefour sur les autoroutes de l'information, les problèmes lancinants dans le secteur de la distribution télévisuelle par câble, sans oublier les exigences de certaines fédérations professionnelles, m'ont conduit à proposer au Gouvernement une refonte et de nos deux lois sur les droits d'auteur et les droits voisins et, au-delà, une réforme dans la perspective de la société de l'information.

Un groupe de travail impliquant tous les ministères concernés et appuyé par un expert, en la personne de Monsieur BERENBOOM, avocat, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, planche sur une étude qui pourrait fournir les matériaux nécessaires à une loi moderne sur le droit d'auteur.

Je souhaite que l'étude reflète le souci de tous les milieux concernés aussi bien les professionnels, auteurs et artistes traditionnels, producteurs et réalisateurs de films et d'œuvres audiovisuelles, radio-diffuseurs, organismes de perception et j'en passe. Je souhaite que soient associées aux travaux préparatoires toutes les per-

sonnes et les entreprises qui contribuent, à un titre ou à un autre, à la longue chaîne de production qui va de la création à la diffusion des œuvres et des prestations. Le service de la propriété intellectuelle et le groupe de travail organiseront, au cours des prochains mois, une série de consultations avec les associations professionnelles concernées.

La législation sur le droit d'auteur et les droits voisins est en chantier. Des dispositions aussi fondamentales que la communication publique, la reproduction, le mode de collecte des droits, la structure des contrats des auteurs et des artistes, mais aussi les sanctions contre les copistes indéclicats et les vils contrefacteurs sont soumis à l'examen et à la réflexion. Je vous invite à profiter de cette opportunité pour faire vos propositions ou exprimer vos soucis.

Le séminaire d'aujourd'hui s'inscrit dans cette démarche.

J'espère que les débats seront riches et fructueux.

Discours de Monsieur Jean-Claude JUNCKER, devant le Foreign Correspondents Club of Japan, le 30 mars 1997

«Ladies and Gentlemen,

It is a pleasure for me to be here with you today, although my impression is that I should be somewhat careful with what I'm saying here, since some, if not most, of you, I'm sure, will report what I'm saying to Europe, where the consequences could be much more serious than here in Japan.

Talking about the European Union has become a more or less dangerous exercise these days, because the situation is such that many people in many places are only waiting for one of the so-called decision-makers in Europe to say something that could compromise the success of the big projects ahead.

I am not one of those who believe that Economic and Monetary Union should be postponed and that the Intergovernmental Conference will not be a success.

I am one of those who is convinced that monetary union will go ahead on the 1st of January 1999 and that the Intergovernmental Conference will succeed in paving the way for a larger and politically more ambitious European Union.

These two statements are not, as some might believe, political sleeping pills, they are reality. A reality that has come to be acknowledged all over the world, even in regions where this has not always been the case, like the United States or Japan. I remember that while in the United States, some years ago, I had a discussion with the finance secretary on economic and monetary union,

and all I got was some sort of compassionate smile that made me believe that the Americans were not taking the prospect of economic and monetary union in Europe seriously. Last year, being again in Washington, I was invited to the finance secretary's office, again to have a discussion about EMU, and this time I had the distinct impression that the Americans started to consider a monetary union very seriously. The same I am told has happened in Japan, where the political, financial and economic sectors are being more and more convinced that EMU is going to go ahead on the 1st of January 1999.

I can fully understand the scepticism of our American and Japanese partners when the prospect of monetary union was presented to them some years ago. After all, the Europeans had already tried to move towards monetary union in the late Sixties and early Seventies, an enterprise that failed, principally because of the petrol crisis in the Seventies. On top of that failure, the general feeling was that economic and monetary union could not be a success, since the Europeans lacked political cohesion and political structures so important in order to make a monetary union work. Examples of how other attempts at monetary union failed because of a lack of political ambitions accompanying it were already known to have taken place in the Scandinavian countries as well as in Latin America.

But history had, for once, decided to be generous to Europe. The collapse of the communist regimes in

Central and Eastern Europe with, as its climax, the German reunification, triggered a new attitude in the European Union, that the only answer to this geo-political «earthquake» had to be an enormous effort towards political integration in order to be able to face the continent's future as a community of peace, freedom and solidarity. From then on, the prospect of economic and monetary union was no longer seen as the only completion of the single market, but as a necessary complement to further political integration.

EMU is today considered as being an integral part of a much larger and much more ambitious programme for Europe than the pure monetary aspects may suggest. Monetary Union will open new horizons to Europe that have never existed before; a well done monetary union will enable the Europeans to occupy an international rank alongside the United States, whose omnipresence is also due to the fact that they have this monetary weapon at their disposal that others lack.

A well done monetary union that allows the European countries to express themselves with one voice in macro-economic, financial, budgetary, monetary matters, in all matters that determine the essence of international relations today, will determine Europe's future as a much more substantial international player.

A single currency will give the European Union an authority in international debates that will be overwhelmingly stronger than our present authority, sub-divided in 14 currencies.

What consequences will this have for Japan ?

The world transactions today are dominated by the Dollar. The Euro will quickly become a strong, credible and useful competitor to the American currency. The three major economic regions of the world - Japan, the USA and the European Union - will be mirrored by a monetary triptych based on Yen, Dollar and Euro. This will reduce foreign exchange risks and enhance trade, not only in the EU but all over the Globe, especially for Japan, the world champion of export. The alleviation of monetary turbulence will give predictability to trade trends, which is not the case today. Take for example the fast rise of the Dollar against the Yen in recent months, which has boosted Japanese exports to the USA. It has happened so quickly so as to produce huge trade imbalances. I'm convinced we need a world with fewer but more stable currencies. The Euro will definitely help to achieve this goal.

I know that Japan is also very much in favour of a better management of major currencies as has recently been evidenced by its initiative to invite the USA and China together with Australia, Singapore and Hong Kong to participate in talks about currencies in the so-called six-market-group. In an ever more interdependent world with growing transactions, it is vital that the instruments that measure transactions, that is major currencies, become as stable and reliable as possible.

Coming back to Europe, I do believe that there is an intimate link between economic and monetary union, the intergovernmental conference and the enlargement of the European Union. My thesis is that if EMU failed, the 15 parliaments of the member States would not ratify the new treaty, and this monetary and political failure would have as its major consequence that the pre-conditions for enlargement to Central and Eastern Europe could not be fulfilled which, in turn, would lead us to negotiations that would have to take place under the worst circumstances.

This is especially important if one believes, which I do, that enlargement to the countries of Eastern and Central Europe is an historic chance and necessity, not only for Europe but also for the world.

The dramatic question that has always been asked in Europe has been the question of war and peace. But the question has never been definitely answered and it will not even be answered in the next century, when we will finally have moved away from the old East and West categories, into a much more complex situation. It was not our, the Western Europeans' merit, that the old world order came to an end. We held the Sunday speeches and the others were suffering under the weight of history. It was the Central and Eastern European countries that banned communism from this continent and it would be shameful to exclude these countries from becoming members of the European Union, only because we are not capable of doing our homework.

So, in the end, there are a lot of political horizons and virtualities that are included in or hidden by economic and monetary union.

Luxembourg will have the privilege to take over the presidency of the Council of the EU on the 1st of July this year. This is always a challenging time for our country, but also very rewarding. In 1985, we were presiding over the EC when the member countries finalized the European Single Market. During the 1991 presidency, Luxembourg played a key role in the elaboration of the famous Maastricht Treaty, which includes the European monetary union.

As a small country, we always try to act as a go-between amongst larger partners. Our geographic location at the crossroads of French and German cultures, can be helpful to bridge gaps as could be seen at the last European Council in Dublin, when an agreement on the stability pact was reached thanks to Luxembourg's mediation efforts.

The intergovernmental conference which is currently underway, will be concluded under the present Dutch presidency. This will prepare the EU for the twenty-first century and thus for enlargement to Central and Eastern Europe. The Union's institutions, as we know them today, are not adapted to a Union of 20 or more member States. Important re-adjustments will have to be made here, starting with the composition of the Euro-

pean Commission, the seats every member state is allocated in the European Parliament and the voting rights in the Council of Ministers. These questions are very sensitive because they imply a loss of presence and influence for each individual member State.

Under the Luxembourg presidency, the focus will be on the launch of EMU and the procedure of enlargement. Relations with Asia will also be in the front-line. An ASEM meeting of Economy Ministers will take place here in Tokyo in September and encourage closer economic cooperation between Asia and the EU. During its presidency, Luxembourg will do its utmost to build on the momentum of growing interest of Asian and European businessmen and politicians.

And if we, the Europeans, are really serious about going ahead with political integration now and in future with the new members, it should also be clear that other harmonization efforts will have to take place as well.

Common foreign and security policy is one of those areas where serious measures need to be taken. Somebody once said that the European Union is an economic giant but a political dwarf. Even if that is somewhat exaggerated, it is still surprising to see that the world's biggest economic power has not yet made it to the first rank of political powers. The immediate cause for this is, obviously, the lack of cohesion in our political work as soon as national prerogatives are concerned, especially in the diplomatic field. Still, negotiations are currently pointing in a direction where more political cohesion could soon be possible. The creation of a common political analysis unit on foreign affairs is practically agreed upon, the idea of a single person representing the Union's foreign policy interests is an option currently discussed by the Ministers of foreign affairs.

The aim is quite clear. If Europe doesn't succeed in speaking with one voice in those areas where it matters most, the future of the European Union could, as a political entity, be seriously compromised. If, in the future, 20, 25 or more countries pursue their national foreign policies in the same way as now, the Union's political influence, and with it its credibility, will vanish. If the European Union, as the world's biggest economic power, succeeds in aligning its political structures and positions so as to be able to express itself as the European Union, its influence in international affairs will increase accordingly and this situation will ultimately lead to a very fertile balance, not only between the United States and Europe, but also between Europe and Asia.

As I said, harmonization efforts will have to be made in all fields if we really want to create a European Union that works for itself and, at the same time, becomes a less-complicated partner for others. Some of the harmonization efforts that the Luxembourg Government is willing to support and will put on the agenda of its

forthcoming presidency of the council of the European Union are tax harmonization and social harmonization.

In spite of what you might have heard or read in the international press, the Luxembourg Government does not oppose tax harmonization, or tax convergence, at all, but it advocates a well thought out and well executed tax harmonization. This means that the harmonization effort must not, as some of our partners would have us do it, be limited to only the withholding tax, but has to be widened to all tax particularities and singularities influencing free and fair competition.

The introduction of new taxes on capital in the EU may shift large amounts of money outside its borders. Hence, a successful harmonization of the withholding tax should not be confined to the EU, but should also include the other OECD members.

The social dimension of the EU has long been a «sleeping beauty» or, more seriously, a «sleeping chapter». If we enter into the last stage of monetary union on the 1st of January 1999 and if we try to bring our tax systems much closer together in the future, there is a very serious risk that the only way to adjust national economies consists in adjusting social standards. To do this would not only be dangerous but foolish. If we want to regain the support for European integration among European workers we should think twice before diluting social protection. And when I'm talking about social protection, I do mean labour laws, and within this legal framework I mean minimum standards that would have to apply to all member States. It must not happen that social standards that have existed in our countries for decades are suddenly sacrificed, just because one country has problems to follow the economic rhythm of its neighbours. Our social traditions guarantee a certain number of rights to our workers and these systems have largely contributed to the social peace we have known on our continent.

These examples show that the problems that remain to be solved in the European Union are numerous and complex. But they also illustrate that the European Union has already come a very long way from the war logic of the first 45 years of this century through the cold war logic that followed, to, finally, the cooperation and solidarity logic that is being pursued now.

It is my intimate conviction that only a unified Europe is able to give answers to the questions that are going to be asked in the years and decades to come. With the technological revolution currently underway the continents and people will move much closer together. It is our project in Europe to be good and generous neighbours. In order to be able to do this, we have to make sure that our continent can develop in a way that makes it obvious to anybody that we're interested in fair partnership and not in conflicts.»

Discours de Monsieur Jean-Claude JUNCKER, devant le séminaire financier à Tokyo, le 2 avril 1997

Ladies and Gentlemen,

Speaking to you today here in Tokyo makes a bit of a change from what I'm used to when I'm delivering speeches in Europe. Talking about economic and monetary union in Europe is nowadays a most dangerous exercise because so many people in so many places are eagerly waiting for one of the so-called «decision makers» to make a statement that could be interpreted as compromising the whole enterprise of economic and monetary union.

My understanding is that the Japanese government as well as the Japanese economy are taking the prospect of economic and monetary union in Europe rather seriously and that is a very wise attitude, because EMU will start on the 1st of January 1999. Looking back, I am sure that the founding fathers of Europe would be proud of how their initiative, started fifty years earlier, has prospered.

The original idea of the founding fathers of European integration was to tie the European nations together by those ends that, at that time and today, mattered most: economic development. Not surprisingly, the first European institution to be created was the European Community for Coal and Steel, the most important economic sectors at the time. Luxembourg was not only founder member of this community – the High Authority for Coal and Steel was even based in Luxembourg.

Since then Luxembourg, as a member of the European Community, the United Nations, NATO and Benelux, experienced all the benefits that a small country may draw from economic and political cooperation. The European Economic Community became Luxembourg's home market.

In the mid-Sixties Luxembourg was the first country to fully apply what became later known as the free flow of persons, goods, and capital.

In return, Luxembourg employed all its political forces for the benefit of European integration. When a mediator was needed between member states, the choice, quite often, fell upon a Luxembourger, especially because nobody could ever suspect the tiny Grand Duchy to pursue ambitions of political dominance over other countries.

In 1968, the heads of State or Government of the European Community gathered for their summit in The Hague and it was there that the then-Prime Minister of Luxembourg, Pierre Werner, was asked to elaborate a report on a progressive transition towards monetary union. The plan, which bears his name, was submitted

in 1970, but due to the petrol crisis it couldn't be implemented until 20 years later when the Commission President Jacques Delors was, once more, mandated to present a scenario on monetary union.

In 1991, under Luxembourg's presidency of the Council of the European Union, most of the chapters on economic and monetary union were finalized and later included in the Treaty of the European Union, the Maastricht Treaty. Today Luxembourg is the only country to meet the so-called Maastricht criteria to qualify for EMU.

As you see, Luxembourg's role in the process leading to a single currency has been a very prominent one. The reasons for this are clear: Luxembourg expects enormous advantages from economic and monetary union which it sees, not only as the fulfilment of the single market, but, above all, as a decisive step towards more political integration of the European countries.

This is what economic and monetary union is, after all, about. I once said, in a moment of rather courageous phrasing, that monetary policy is peace policy with other means. But it is my intimate conviction that the progressive integration of our different policies is the logical consequence of a process we started after World War Two and whose supreme goal is to prevent any future wars between European Nations.

The first step in this integration process was, in the 1950s, the fact that the larger member states of the European Community agreed to a proportional over-representation of smaller states. That was the first time that the larger Nations, such as Germany or France, made a deliberate effort to give power to smaller Nations, Nations not likely to start any wars. This basic philosophy of European integration is still alive today: in the council of ministers, Luxembourg has 2 votes, Germany has 10 votes, although its population is 200 times that of Luxembourg.

By entering economic and monetary union, we will be able to add a new dimension to our integration process. The participating countries will abandon their national currencies, as the expression of national monetary sovereignty, and merge these currencies into one new and, most certainly, very strong currency. The Euro will give Europe, the biggest economic market on the planet, a completely different status in international relations, today dominated by the United States.

What consequences will this have for Japan ?

The world transactions today are dominated by the

dollar. The Euro will quickly become a strong, credible and useful competitor to the American currency. The three major economic regions of the world, the U.S.A., the European Union and Japan, will be mirrored by a monetary triptych based on Dollar, Euro and Yen. This will facilitate foreign exchange coordination and enhance trade not only in the EU but all over the globe, especially for Japan, the world champion of export. I am convinced we need a world with fewer and more stable currencies. The Euro will definitely help achieve this goal.

I know Japan is also very much in favour of a better management of major currencies as has recently been evidenced by its initiative to invite the U.S.A. and China, together with Australia, Singapore and Hong Kong to participate in talks about currencies in the so-called six markets group. In an evermore interdependent world with growing transactions it is vital that its major currencies become as stable and reliable as possible.

If we want to make economic and monetary union a success, we have to make sure that the Euro remains stable. This is why we have agreed on the so-called «stability and growth pact» at the last summit meeting of the EU in Dublin in December 1996. The stability pact will guarantee that the member states, when participating in economic and monetary union, respect certain objectives, such as close to balance budgets as a medium term goal. This is crucial if a monetary union is to work, since the single currency would suffer enormously from a lack of budgetary discipline in larger member states.

A word then, on the role of the future European Central Bank, due to be created with the Euro, on the 1st of January 1999. International press reports have very often mis-represented the current discussions on how the European Central Bank should be allowed to work.

The independence of the Central Bank in monetary affairs is a principle that is completely accepted by everyone. But the creation of the European Central Bank will not be followed by the abolition of governments and parliaments. Policy making by governments and parliaments will also still exist after the creation of the Central Bank. And policy making means establishing broad guidelines of the economic policies of the member states and of the community.

The EU-enlargement process is directly linked to the success of the launch of economic and monetary union. If that launch failed, the probability would be very high that many parliaments in many member states would refuse to ratify the new treaty, one of whose key chapters will be the strategy for enlargement. Without the new treaty as a working tool, negotiations with the candidates for membership would

have to take place in the worst of conditions, making significant progress and eventual success very hard to achieve. The failure to implement economic and monetary union would thus be the beginning of a landslide-like process which would seriously compromise the European Union's preparation for the 21st century.

Luxembourg will have the privilege to take over the presidency of the Council of the European Union on the 1st of July this year. This is always a challenging time for our country, but also very rewarding.

The intergovernmental conference, which is underway now, will be concluded under the present Dutch presidency. This will prepare the European Union for the 21st century and thus for the enlargement to Central and Eastern Europe.

Under the Luxembourg presidency, the focus will be on the launch of the EMU and of the procedure of enlargement. Relations with Asia will also be in the frontline. An ASEM meeting of the ministers of economy will take place in Tokyo in September and encourage closer cooperation between the European Union and Asia. During its presidency, Luxembourg will do its utmost to build on the momentum of growing interest of European and Asian businessmen and politicians.

The big bang of the Japanese financial market will open new avenues of cooperation between all major financial centres in the world. I think that Luxembourg is ideally prepared to take full advantage of the liberalisation of the Japanese banking sector. I am confident that today's seminar will pave the way for many new initiatives.

That is why I want to thank the Federation of Bankers Association of Japan for organizing this seminar together with our embassy. May the results of these discussions bear fruit for the benefit of both our countries.

Thank you very much.

Discours du Ministre Robert GOEBBELS devant le séminaire financier à Tokyo, le 2 avril 1997

Excellencies,
Mr. President,
Ladies and Gentlemen,

It is a great pleasure and honour indeed to be given today the opportunity to address this distinguished audience and introduce you to the story of one of the founding member states of the European Union, the Grand Duchy of Luxembourg.

Luxembourg's domestic market covers 2,600 square kilometers and approximately 420,000 people live in this country located right in the geographic heart of Europe.

Going back in time, my country at the beginning of the 19th century was a very poor country, with a pre-industrial type of economic structure. Agriculture was by far the dominant economic activity.

It was in 1879 that Sidney Thomas invented a process to handle the phosphoric iron obtained from ore to produce high quality steel at low cost price. This was the beginning of Luxembourg's economic take-off.

The steel industry became the backbone of our economy and contributed largely to its future success and development.

Even today the Luxembourg steel group ARBED is Europe's fourth largest steel producer and the sixth world wide.

At the beginning of the 50s, the steel production however showed the risks inherent in a monolithical industrial structure.

In order to diversify the structure of the economy, the Government started implementing an active development policy by inducing inward investment by foreign companies.

In the early 50s, the American company Goodyear, set up a tyre factory in Luxembourg, which marked the beginning of the industrial diversification.

It was in the 70s that the Grand Duchy experienced a quite dramatic change in its economic structure, basically, a fundamental shift from an industry based economy to a service economy. In 1974 services accounted for nearly 46% of the Gross Domestic Product, today they contribute up to 77% of GDP.

The industry sector itself experienced a profound change, shifting from a steel based industry to an increasingly diversified industrial structure with high value added activities.

Today the key policy which guarantees continued success of our economy is "Diversification".

Diversification in all sectors: industry, services including banking, insurance as well as media and telecommunications.

Let me reflect on the diversification of our industry.

Over the last twenty years, over 130 new industrial companies have set up their European business activities in Luxembourg, thus creating close to 1/3 of the total employment in industry.

New industries using advanced production technologies have emerged:

- high value added activities linked to steel, non ferrous metals, glass, chemicals and rubber;
- new materials including composites, ceramics;
- automotive component suppliers as Luxembourg is located in an area of 300 km around main car manufacturers in Europe;
- industry technologies including factory automation;
- information technology including telecommunications and media support technologies;

Japanese industries have a strong presence in Luxembourg:

- TDK has substantial investments in Luxembourg for the production of audio and videotapes and has very recently implemented a production line for recordable compact disks, so called CD-R's;
- Fanuc and Fanuc Robotics are present in Luxembourg. Fanuc has a joint venture with General Electric;
- Furukawa Electric is in a joint venture with the Luxembourg steel industry ARBED;
- Teijin has a joint venture with Du Pont de Nemours.

These are just some examples of companies which are very successfully operating in Luxembourg.

In line with the diversification of the industry, the service sector has been diversified as well.

Since the 1960s, a comprehensive and market oriented legislation has permitted Luxembourg to develop a solid reputation as one of the leading financial centres in Europe.

The large number of banks, the steadily increasing number of investment funds, the leading position of the Luxembourg Stock Exchange in the listing of Eurobond as well as the rapidly developing clearing and custodial services illustrate but some of the financial centre's outstanding features.

The free movement of capital within Europe, the explosive development of services in private banking,

the legally backed banking secrecy and the high level of professionalism continue to stimulate the development of the Luxembourg financial centre.

Luxembourg is also playing an increasingly important role in the insurance and reinsurance business. Risk coverage for large international ventures is facilitated through favourable legislation and an efficient administrative setup. Life insurance, pension fund management and clearing services are also growth sectors.

Luxembourg City serves furthermore as the European Union's capital for financial policy. The European Investment Bank, the European Court of Auditors, the Directorate General for Credit and Investment all have their headquarters in Luxembourg.

More recently the Luxembourg Government has put emphasis on the development of the non-financial service sector especially in media and telecommunications.

More than 60 years ago, the Luxembourg Government decided to grant a broadcasting license to a private company. This decision turned out to become the basis of the country's present media landscape.

Today CLT-UFA (Companie Luxembourgeoise de Télédiffusion), better known by its station name RTL (Radio-Télé-Luxembourg) is the largest radio and television company in Europe, reaching a weekly audience of about 300 million. By the end of 1996, CLT was broadcasting 23 radio and 19 TV programmes in 10 European countries.

Luxembourg is also active in satellite television services. Founded in 1985, SES (Société Européenne des Satellites) is today the major operator on the European market for satellite transmission by the ASTRA satellite system.

The Luxembourg based SES, operates today 6 satellites in orbit with a capacity of 88 transponders of which 24 are fully equipped for digital transmission broadcasting to over 64 million households with over 250 television programmes and 230 radio programmes in 22 different countries.

8 satellites will be in orbital function at 19.2° east by the end of 1999, and two additional satellites are scheduled on a new orbital position. In 1999, SES will operate on all the major markets in Europe.

In the future, satellite transmission of information will open new opportunities and will help business to be more cost-effective by providing substantial speed and efficiency improvements to their communication processes.

All these developments reflect positively on the key economic figures of the Grand Duchy.

In 1996 the gross domestic product had grown by 3,7%. Luxembourg has by far the lowest unemployment rate in Europe which was at 3,3% in 1996, very close to the unemployment rate in Japan.

Thanks to impressive job creation during the last ten years, the total work force has increased by 25%. Inflation is kept under control at 1,35% in 1996.

Luxembourg enjoys the privilege of holding another prime position, as Luxembourg was ranked first by the International Monetary Fund for its GDP per inhabitant, although we tend to quote this very flattering statement with some caution.

Luxembourg's current account balance is largely positive. The Government runs a very cautious budget policy. Budgets are balanced if not positive. The total amount of public debt represents about 6% of GDP. This sound financial situation has allowed us to walk on a steady path of tax reduction.

Luxembourg is indeed for the time being the only EU country to fulfill all the convergence criteria for joining the Economic and Monetary Union.

To continue this success in an export oriented economy like ours, we are already embracing the challenges of competitiveness of the world.

Why is Luxembourg so attractive for investors?

Competitiveness for a country is of vital importance for the success of business development.

According to the 1996 Competitiveness report by the International Management Development Institute, competitiveness on a world scale can derive from two different sources: assets and processes.

- Some nations are rich in "inherited" assets – land, people, natural resources – but they are not necessarily competitive, take for example: Brazil, India or Russia.
- Others are poor in traditional assets, but yet very competitive.

Luxembourg ranks 5th in the International Management Development Institute classification, as far as competitiveness is concerned!

Countries like Japan, Singapore, Switzerland and Luxembourg have mastered what economists call "the transformation process". They have excelled in the ability to transform an idea into a product or a service more quickly and more effectively than their competitors.

The future in an increasingly more and more global economy will belong to those countries that master the transformation process quickly and efficiently.

Luxembourg has definitely key assets to provide a competitive environment.

The Global Competitiveness Report 1996 of the World Economic Forum states that:

Luxembourg ranks number one world wide in:

- foreign investment protection;
- Government communication and administrative efficiency;
- new R&D facilities and financial resources for technology development;
- social value, economic literacy and competitiveness of labour;
- managerial resources.

And Luxembourg ranks number one in the EU for:

- receptivity towards foreign investment;
- labour cost after controlling for productivity;
- worker motivation.

Let me comment on some of these statements:

- With regard to Government communication and administrative efficiency I would like to stress that Government is lean and keeps the "red tape" at an absolute minimum. Luxembourg is also well known for its fast decision making in an efficient solutions-oriented administration.
- Concerning the low unit labour costs, they result from a very high capital intensity, high productivity and low social security and health care contributions. Social costs amount to only 15% of the total cost of labour. This rate is substantially lower than other non wage costs in most European countries. Luxembourg also enjoys one of the lowest absentee rates in Europe and working hours per week are still and will remain at 40 hours. All this ends up with very favourable unit costs.
- As far as receptivity towards foreign investment is concerned the Government does provide an attractive tax environment.

Indeed Luxembourg has the lowest VAT rate with 15% in the EU. It also has the lowest corporate tax rate in Europe at 32%. This rate will be gradually reduced to 30% over the next two years in order to maintain Luxembourg's position as a competitive and business-friendly country.

A modern and state of the art infrastructure provides the foreign investor with the optimal link throughout Europe and world wide. The railway system has been modernized and an agreement has been reached with France to connect the high speed TGV train to the Luxembourg network. The highway system has been extended and improved. The airport freight facilities have been expanded through a 70 million dollar investment, for transcontinental hub-functions.

The presence of a professional financial sector allows business to grow internationally.

Here are a few examples:

- The cost of capital is stimulative to competitive development. On a scale of zero to one hundred, Luxembourg's credit rating earns eighty-six points, as assessed by the Institutional Investor Magazine.
- Credit flows easily from banks to business - here Luxembourg ranks fourth world-wide! Luxembourg is the only country in the world where the local capital markets are equally accessible to domestic and foreign companies, and the access to foreign capital markets are not restricted for domestic companies. Luxembourg's financial sector has a most positive influence on its industry.

Another asset is with no doubt the unmatched political and social stability, as the Government is always a cooperative coalition designed first of all to maintain the political and economic stability. When management and labour fail to agree, the Government may mediate between employers and workers in a system we call 'conciliation'. This system has meant that labour strikes have been almost inexistent over the past seventy years.

Ladies and Gentlemen, distinguished guests.

The presence of key foreign companies, is the best evidence for Luxembourg being an attractive location for business to take off.

It is my firm conviction that the ongoing process of attracting Japanese investors of all different sectors to my country is of vital interest to our and your economy.

Economic cooperation with Japan, forging new and valuable links with companies is of great value for future development and growth.

I would like to thank you very much for your kind attention.

Échos de presse de l'étranger

Handelsblatt, 15./16.3.1997

Europa/Luxemburgs Premier JUNCKER hat für den EU-Ratsvorsitz dezidierte Pläne

„EU-Sozialstandards angleichen“

Luxemburgs Premier Jean-Claude JUNCKER will seine EU-Präsidentschaft nutzen, um die Angleichung sozialer Mindeststandards voranzutreiben.

HANDELSBLATT, Sa./So., 15./16.3.97

bf/egl LUXEMBURG. JUNCKER übernimmt im Juli von seinem niederländischen Kollegen Wim KOK den EU-Ratsvorsitz. Er ist nicht nur Regierungschef, sondern auch Minister für Finanzen und Arbeit in seinem Lande. In einem Gespräch mit dem Handelsblatt erklärte er, er sehe einen erheblichen Harmonisierungsbedarf im Bereich der Sozialstandards, und kündigte an, das Thema ganz oben auf die EU-Tagesordnung zu setzen. Er möchte damit vor allem die Arbeitnehmer in Europa für die Wirtschafts- und Währungsunion erwärmen.

Man müsse nicht nur europaweit die Mehrwert-, Körperschaft- und Kapitalertragsteuer sowie die Holdinggesetzgebung harmonisieren, sondern sich auch auf minimale Regeln auf der Ebene des Arbeitsrechts in der Europäischen Union verständigen, forderte er. So denkt er zum Beispiel an eine Harmonisierung des europäischen Kündigungsschutzes.

Auch im Bereich der Steuerharmonisierung hat sich der Premier ehrgeizige Ziele gesetzt. Dies ist für Luxemburg, das ein Hafen für Steuerflüchtlinge ist, ein besonders brisantes Thema. Nicht nur die Kapitalertragsteuer, sondern alle Steuerarten, die sich negativ auf die Wettbewerbsbedingungen zwischen den Standorten in der

EWVU auswirken, müßten angepaßt werden, forderte er. JUNCKER weiß sich da mit Bonn einig: Die Bundesregierung sehe ein, daß die Harmonisierung der Zinsbesteuerung europaweit nur Sinn mache, wenn sie als Teil einer breiteren EU-Harmonisierung auch anderer, den Standortwettbewerb verzerrender Steuern durchgezogen werde.

JUNCKER warnte in dem Gespräch mit dem Handelsblatt darüber hinaus vor einer Verschiebung der Währungsunion. Wenn trotz einer hinreichenden Zahl von Kandidaten die Einführung des Euros aus politischen Gründen hinausgezögert werde, sei dies eine Aufhebung des Maastricht-Vertrages, den mehrere kleinere EU-Länder nicht akzeptieren würden. Die Parlamente in „drei bis vier Ländern“ würden Verträge über die weitere Vertiefung und Erweiterung der Europäischen Union nicht ratifizieren. JUNCKER zeigte sich gleichwohl zuversichtlich, daß die Währungsunion planmäßig Anfang 1999 „mit einer signifikanten Gruppe von Staaten“ starten könne, lehnte es aber ab, sich an den Spekulationen über den Teilnehmerkreis zu beteiligen. JUNCKER geht davon aus, daß auch Deutschland es schaffen werde, die Aufnahmebedingungen zu erfüllen. Die Bundesrepublik hat zur Zeit noch Schwierigkeiten mit der Begrenzung der Haushaltsdefizite.

Handelsblatt, 17.3.1997

Europa/JUNCKER: Deutsche sollen ihre Hausaufgaben machen

„Signifikante Gruppe von Ländern beim EWWU-Start“

Von Werner BENKHOFF und Klaus C. ENGELEN

Der luxemburgische Ministerpräsident Jean-Claude JUNCKER hat vor einer Verschiebung der Europäischen Währungsunion (EWWU) gewarnt. Er sieht für diesen Fall die weitere Vertiefung der Europäischen Union und die Erweiterung in Gefahr.

HANDELSBLATT, Sa./So., 15./16.3.97

LUXEMBURG. In einem Gespräch mit dem Handelsblatt präzisiert der luxemburgische Regierungschef, was

er unter Verschiebung versteht, nämlich eine politisch motivierte Aufhebung des Maastricht-Vertrages trotz einer hinreichenden Zahl geeigneter Kandidaten für die EWWU. Nach der Vorschrift des Artikels 109 soll der Europäische Rat in etwa einem Jahr auf der Grundlage der Zahlen für 1997 feststellen, „welche Mitgliedsstaaten die notwendigen Voraussetzungen für die Einführung einer einheitlichen Währung erfüllen“. Eine Verschiebung ist nicht vorgesehen. Wenn die EU-Mit-

glieder die Kriterien nicht erfüllten und die Währungsunion deswegen nicht zustande komme, sei dies – so Juncker – keine Verschiebung. Die EWWU finde einfach nicht statt, weil der Vertrag nicht erfüllt werden könne.

Opposition mehrerer kleiner Länder

Juncker warnt, den Maastricht-Vertrag aus politischen Motiven auszuhebeln. „Man redet über eine Verschiebung der EWWU wie über eine Verschiebung der Sommerferien.“ Wenn man den Vertrag bewußt nicht ausführe, „dann kann es keine neuen Verträge geben, keine EU-Erweiterung“. Die Parlamente in drei oder vier kleineren Ländern, die auf der Rechtsgültigkeit abgeschlossener Verträge bestünden, würden neue Verträge nicht ratifizieren. „Diese Parlamente werden sich nicht an der Nase herumführen lassen.“

Juncker äußerte sich jedoch ganz zuversichtlich, daß die EWWU 1999 mit einer „signifikanten Gruppe von Staaten“ zustande kommt, will sich aber nicht dazu äußern, welche Länder im ersten Schub den Euro übernehmen werden. „Wir treffen die Entscheidung im Frühjahr 1998.“ Er geht davon aus, daß Deutschland die Bedingungen erfüllt. Das Defizit-Kriterium, das die laufende Unterdeckung aller öffentlichen Haushalte auf 3% (gemessen am Bruttoinlandsprodukt) begrenzt, macht Deutschland noch Schwierigkeiten. „Im Vertrag steht nicht, daß Deutschland dabei sein muß, aber der gesunde Verstand sagt, daß es gut wäre, wenn es so wäre.“

Werden Italien und andere südliche EU-Mitglieder dabei sein? „Jeder muß im Frühjahr den Beweis erbringen, daß er den Konvergenzkriterien entspricht.“ Wenn Italien sie erfülle, werde das Land zu den Gründungsmitgliedern gehören. Ihm mißfällt „die abschätzig Art, wie die sogenannten Südstaaten behandelt werden“. Die EU sei eine Rechts- und keine geographische Gemeinschaft. Zutritt zur EWWU erhielten alle Länder, die die Bedingungen erfüllten und glaubwürdig belegen könnten, daß die Stabilität von Dauer sei.

Juncker zeigte Verständnis dafür, daß den Deutschen der Abschied von ihrer D-Mark schwer fällt. Sie hätten schließlich ein „erotisches Verhältnis“ zu ihrer Währung. Man müsse in Deutschland noch sehr offensiv für den Euro werben. Ihn störe jedoch an der deutschen Debatte, daß „jetzt noch Fragen gestellt werden, auf die es längst Antworten gibt“. Man diskutiere jetzt erst, was auf der EU-Ebene mit dem Maastricht-Vertrag schon vor Jahren vereinbart worden sei.

Ihn irritierten auch zunehmend die Lektionen, die Deutsche glaubten, ständig anderen erteilen zu müssen, sagte er. Da werde immer wieder behauptet, der Euro werde nicht so stark wie die D-Mark. Dabei sei Deutschland selbst im Augenblick nicht stabil genug, um an der EWWU teilzunehmen. „Diese Debatte ist doch hirnrissig und schizophran.“ Die Deutschen sollten erst mal selbst ihre Hausaufgaben machen, bevor sie anderen erzählten, was diese tun sollten.

Für Duisenberg als EZB-Präsident

Der jüngste deutsch-französische Dissens über den Stabilitätsrat und die Unabhängigkeit der Europäischen Zentralbank ist nach Ansicht des luxemburgischen Regierungschefs weniger real begründet als vielmehr ein Zeichen für semantisch-sprachliche Verständigungsprobleme und bewußt erzeugte Irritationen. Der Begriff „gouvernement économique“ zum Beispiel klinge im französischen Sprachraum gut, sagte er, aber in der deutschen Übersetzung „Wirtschaftsregierung“ rieche dies nach administrativer Volkswirtschaft. Die Luxemburger könnten als Anrainer beider Staaten und in ihrer Position auf der Kulturgrenze helfen, solche sprachlich-inhaltlichen Verwirrungen zu lösen. „Wir haben zu den Deutschen leichteren Zugang als die Franzosen und sind mit den Franzosen besser vertraut als die Deutschen.“

Es gebe in Deutschland und Frankreich zudem Leute, die Gefallen daran fänden, „Rinnsale zu Gräben auszuweiten“. Unterschiedliche Auffassungen, wie die Europäische Zentralbank (EZB) arbeiten solle, existierten nur in Nuancen. In den französischen Kreisen „auf die es ankommt,“ werde die Unabhängigkeit der EZB nicht in Frage gestellt. Juncker unterstützt ebenso wie Bundesbank-Präsident Tietmeyer die Kandidatur des niederländischen Zentralbankchefs, Wim Duisenberg, für den Chefposten in der Europäischen Zentralbank. Duisenberg übernimmt zur Jahresmitte den Vorsitz im Europäischen Währungsinstitut, das die Währungsunion vorbereitet und mit dem Beginn der EWWU eingestellt wird. „Wir brauchen beim Auftakt jemanden aus einem kleinen Land mit einer erfolgreichen Stabilitätspolitik.“ Meldungen, die Deutschen hätten den Franzosen als Gegenleistung für die Zustimmung zu Frankfurt als Sitz der EZB den Chefposten versprochen, wies Juncker als unwahr zurück.

Der Gesamtprozeß der Vertiefung der Europäischen Union durch Währungsunion, eine gemeinsame Sicherheits- und Außenpolitik sowie der Erweiterung ist für den luxemburgischen Ministerpräsidenten eine Sache von „Krieg und Frieden.“ Es müsse sichergestellt werden, daß ein Krieg auf europäischem Boden im 21. Jahrhundert nicht mehr möglich sei. In diesem Zusammen-

hang stellt sich Juncker auch hinter die Osterweiterung der Nato, wobei es nicht um militärische Notwendigkeiten gehe. Die Verhandlungen über die Aufnahme osteuropäischer Staaten sollten nach Juncker zügig durchgeführt werden.

Mit dem Euro möchte JUNCKER Europa auch in der internationalen Rangordnung befördern. „Mit dem Euro können wir ein ganz anderes Gewicht einbringen als mit diesem in 14 Währungssteile zerlegten Gebilde. Eine europäische Freihandelszone ist ein zu oberflächliches Konzept für einen so komplizierten Kontinent.“

Handelsblatt, 18.3.1997

Luxemburg/Premier besorgt um guten Ruf des Bankenzentrums - Maßnahmen zur Verbesserung des Platzvorteils

Kein Hort für deutsches Fluchtgeld

Von Werner BENKHOFF und Klaus C. Engelen

Von allen Seiten kommen auf den Bankenplatz Luxemburg existenzbedrohende Herausforderungen zu. Gleichwohl sieht Luxemburgs Premier in der neuen „Eurowelt“ gute Chancen für den Finanzplatz. Bekümmert ist er über den schlechten Ruf als Hort für Steuerflüchtlinge.

HANDELSBLATT. Montag, 17.3.97

LUXEMBURG. Durch die kommende Währungsunion werde sich das Bankengeschäft grundlegend verändern, außerdem durch die verschärfte Konkurrenz steuerlich begünstigter neuer Offshore-Plätze wie Dublin und nicht zuletzt durch den Umbruch in den großen international tätigen Banken, sagte Regierungschef Jean-Claude JUNCKER in einem Gespräch mit dem Handelsblatt, dessen erster Teil (über die Europäische Union) am 17.3.1997 erschienen ist.

Ausgesprochen gelassen reagiert JUNCKER auf den besonders von deutschen Banken geäußerten Vorwurf, er bringe im Gegensatz zu seinem Amtsvorgänger Jacques SANTER (heute Präsident der EU-Kommission) zu wenig Verständnis für die Sorgen und Nöte der im Großherzogtum tätigen Banken auf. Wenn es um die Verbesserung der Wettbewerbsbedingungen gehe, so die Kritik, fehle es ihm oft an Fingerspitzengefühl.

„Meine erste Sorge muß es ja sein“, kontert der Premier, „daß sich dieser Finanzplatz in der neuen Eurowelt behaupten kann. Ich finde, daß wir da einiges getan haben.“ Der Körperschaftsteuersatz werde bis Ende dieses Jahres auf 32% und bis 1999 auf 30% gesenkt. Seine Regierung habe die Gewerbesteuer bereits abgeschafft.

Darüber hinaus habe Luxemburg im Fondsgeschäft zur Verbesserung der Rahmenbedingungen einige steuerliche Korrekturen vorgenommen, sagte er. Das Kabinett

habe außerdem beschlossen, einen Gesetzesvorschlag einzubringen, der Finanzinstituten im Weiterbildungsbereich staatliche Unterstützung sichert. Das Know-how der Bankangestellten sei auch ein Platzvorteil, der erhalten werden müsse. Die Regierung will auch durch zusätzliche Abschreibungsmöglichkeiten den Banken und der übrigen Wirtschaft helfen, mit den erheblichen Kosten der Euro-Umstellung fertig zu werden. Er sieht darin keinen unlauteren Wettbewerb.

All diese Schritte würden bei den Bankern sicherlich nicht dazu führen, „daß die mich plötzlich ins Herz schließen“. Der Grund: „Weil ich mich konstant weigere, Dinge zu verteidigen, die ich nicht für verteidigungswürdig erachte. Wer von mir erwartet, ich würde die Losung ausgeben, daß man in Deutschland seine Steuern nicht zahlen und sein Geld lieber in Luxemburg anlegen soll, irrt sich sehr. Es geht gegen mein politisches Grundverständnis, daß man seine Steuern nicht zahlt.“

Er sei strikt dagegen, daß man den Finanzplatz Luxemburg als einen Hort für deutsches Fluchtgeld einrichte. Zu den spektakulären Fahndungsaktionen bei Mutterbanken in Deutschland sagte er: „Ich kann mein Erstaunen nicht verbergen, daß man dort denkt, das deutsche Fluchtkapital fließt nur nach Luxemburg.“ Dies verstelle offensichtlich den „schwierigeren Blick über die Alpen“.

JUNCKER erinnert daran, daß in Deutschland im Jahre 1996 „Luxemburg das Schimpfwort des Jahres“ war. Das Großherzogtum sei kein Platz, der nur überleben könne, weil un versteuertes deutsches Geld dort Unterschlupf finde. Das Ansehen des Finanzplatzes habe durch den Eindruck sehr gelitten, das Land eigne sich als Hort für Steuerflüchtlinge. Der Finanzplatz werde leben und überleben, nicht weil dort Steuernischen

beständen, sondern weil die in Luxemburg angebotene Produktpalette breiter und spezialisierter als an anderen Plätzen und weil die Kompetenz der Häuser in Luxemburg hervorragend sei.

Der deutschen Forderung nach Einführung einer Kapitalertragssteuer im Großherzogtum setzt Luxemburg die Notwendigkeit einer umfassenden Steuerharmonisierung (Handelsblatt vom 17.3.) und die Prüfung von Ausnahmeregelungen wie die für Irland entgegen. JUNCKER meint, Luxemburg und Bonn zögen da schon heute an einem Strang. So sei ihm aufgefallen, daß der deutsche Finanzminister den dringendsten Harmoni-

sierungsbedarf nicht mehr in Luxemburg, sondern in Irland, Belgien und den Niederlanden sehe. Man müsse auch darüber reden dürfen, ob die Kanalinseln von der Anwendung des europäischen Steuerrechts ausgeschlossen bleiben sollten. Man könne von ihm kaum ernsthaft verlangen, dem Parlament eine Quellensteuer für Nicht-Gebietsansässige vorzuschlagen, „wo doch jedes Kind weiß, daß dann das Geld in die Schweiz oder auf die Kanalinseln abwandert“.

Frankfurter Allgemeine, 23.4.1997

Eine Stadt am Wendepunkt

Luxemburg: Europas Verwaltungszentrum möchte urban und attraktiv werden

Luxemburg, im April

Ein Wahrzeichen, eine Landmarke ist gefunden: „Exchange“. Es wurde im September 1996 an der auslaufenden Trierer Autobahn vor den Toren der luxemburgischen Hauptstadt aufgerichtet. Sein Schöpfer ist Richard Serra, der die über zwanzig Meter hohe Stahlplastik im Mittelpunkt eines Kreisverkehrs plazierte. Seras Mal ist Teil eines gründlichen Umbaus, durch den das Plateau Kirchberg von der hauptstädtischen Peripherie zur Stadt mutieren soll.

Ursprünglich diente das 360 Hektar umfassende Areal als „Gemüsegarten“ Luxemburgs. Bis der luxemburgische Staat das Gelände enteignete, nachdem er 1958 als Standort für die europäischen Institutionen kandidiert hatte. Im Jahr 1961 etablierte die Regierung den „Fonds d'urbanisation et d'aménagement du Plateau de Kirchberg“, dem fortan die Verstädterung auf dem Kirchberg oblag. Zwischen 1962 und 1966 entstand daraufhin das „Bâtiment Tour“, ein Hochhaus mit 22 Etagen, das heute das Generalsekretariat des Europäischen Parlaments beherbergt. Gleichzeitig wurde das Plateau mit der „Roten Brücke“ an die Hauptstadt angebunden. Das zog wiederum den Bau der Autobahn Luxemburg-Trier nach sich, die seither das Quartier zweiteilt.

Erst 1967 wurde ein Flächennutzungsplan erstellt. Ende der siebziger Jahre dann präsentierte der in Luxemburg geborene Architekturtheoretiker Léon Krier den bislang einzigen Gesamtplan, der Hauptstadt und Kirchberg als Einheit auffaßt. Doch Kriers Stellungnahme gegen eine rein funktionale Zonung blieb folgenlos. Noch heute werden beide Quartiere planerisch getrennt, denn die Hauptstadt wird von der liberalen DP-Partei regiert, der Kirchberg aber untersteht der Regierung aus Christsozialen und Sozialisten.

Schwierigkeiten bereiten auch die vorangegangenen Fehlplanungen: Hatten zunächst europäische Verwal-

tungseinrichtungen Vorrang, diktierte seit Ende der achtziger Jahre der hauptstädtische Ruumangel das Geschehen. Sogar Banken begnügten sich mit normierten Kleinparzellen; unter dieser Enge leiden selbst die eleganten, von Richard Meier, Wilhelm Kücker und Gottfried Böhm für Kirchberg entworfenen Bankgebäude.

Der seit 1982 amtierende Präsident des Fonds, Fernand Pesch, erkannte die Schwächen solchen Vorgehens und beauftragte 1990 eine Planungsgruppe, neue städtebauliche Leitbilder zu erarbeiten. Denn immerhin sollen auf dem Kirchberg bald zehntausend Menschen wohnen und annähernd fünfzehntausend arbeiten. Dem Modell der Planungsgruppe folgend – ihr gehören die Architekten Jochem Jourdan aus Frankfurt und Christian Bauer aus Luxemburg sowie der Landschaftsarchitekt Peter Latz an – wird zur Zeit die Autobahn Luxemburg-Trier in einen großstädtischen, nach John F. Kennedy benannten Boulevard rückgebaut. Für Peter Latz ist damit „das augenfälligste Zeichen der Wende zur verdichteten Stadt“ markiert, worin der östliche und westliche Kopf des Kirchbergs endlich kommunizieren.

Künftig soll nach dem Vorbild des klassischen europäischen Städtebaus vorgegangen werden. Erste sichtbare Resultate läßt der östliche Bereich, im Anschluß an die Bankenzeile, ablesen. Eine Einkaufs-Mall mit der weltweit agierenden Hypermarktkette „Auchan“ wurde Ende letzten Jahres eröffnet. Die glasüberdachte Galerie mit fünfzig Boutiquen entlang der inneren Flaniermeile wird ab Mai in einem gesonderten Bürotrakt zusätzlich den Sitz des europäischen Amtes für Statistik beherbergen. Damit nähert das Ensemble sich zwar den Vorstellungen des Fonds-Präsidenten von einem lebendigen multifunktionalen Stadtteilzentrum. Doch ob mit der Kombination von Konsum und Bürokratie der Grundstein städteplanerischer Weisheit gelegt ist, bleibt vorerst fraglich.

Eine andere architektonische Fragwürdigkeit stellt ein im Schnellverfahren erbautes Mega-Kino mit zehn Sälen dar. Zusammen mit der „Shopping-Mall“ belagert es Richard Meiers graziilen Bau der Hypobank Luxemburg. In einem zweiten Bauabschnitt entsteht augenblicklich ein Park mit Freizeit- und Sporteinrichtungen. Er soll als Bindeglied zwischen dem östlichen Ballungsgebiet und dem „Europaviertel“ im Westen fungieren. Mit seiner Gestaltung beauftragte der Fonds Ricardo Bofill. Anfang dieses Jahres präsentierte er das Entwurfsmodell seiner von Piazzas der italienischen Renaissance inspirierten „Place de l'Europe“: Bofill faßt die Fläche als Dreieck, flankiert vom „Bâtiment Tour“ (der mittels neuer Glasfassade demnächst ein 395 Millionen Luxemburger Franken teures „Facelifting“ erhält) und vom „Bâtiment Schuman“. Darüber hinaus will Bofill dem Europaviertel mit Wohnungen, Restaurants und einem Hotel ein vitales Zentrum verschaffen.

Das Herzstück des neuen Viertels soll eine Philharmonie bilden. Für sie wurde ein Wettbewerb unter fünfzehn geladenen Teilnehmern ausgeschrieben, aus dem Anfang März Christian de Portzamparc, der Erbauer der „Cité de la Musique“ im Pariser Parc de la Vilette, als Sieger hervorging. Sein Entwurf sieht einen Baukörper vor, dessen ovale Großform einfühlsam die dreieckige Anlage Bofills vervollständigt, die monumentale Treppenfolge der „Place de l'Europe“ abfedert und das angrenzende Gefüge rechteckiger Bürobauten kontrastiert. Graziile Säulen sollen das an den Enden zugespitzte Oval der Philharmonie umgeben. Durch die dahinter aufragende Glasfront scheinend, versprechen sie ein opakes Lichtspiel im großzügigen Foyer, das den elliptischen Konzertsaal mit 1.500 Plätzen umgibt.

Mit David Shallon wurde gerade schon ein Dirigent für das „Orchestre Philharmonique de Luxembourg“

(zuvor: RTL-Symphonieorchester) ernannt. Doch einen Zeitplan für die Realisierung der Philharmonie gibt es noch nicht. Konkretere Formen hat eine weitere kulturelle Großtat angenommen, die sich näher betrachtet vorläufig als rein architektonische entpuppt: ein Museum für moderne und zeitgenössische Kunst. Der Schöpfer dieses Hauses, dem die Kunst noch fehlt, ist der Stararchitekt Ieoh Ming Pei. Entstehen soll es im umgrüneten Fort Thüngen, das eine großzügige Treppenfolge mit dem südlichen Zipfel der „Place de l'Europe“ verbindet.

Zu Peis Ruhm hat die Fähigkeit beigetragen, das Nebeneinander von historischen und neuen Bauten regelrecht zu inszenieren. Sein theatralischer Kniff in Luxemburg besteht darin, mitten auf der „Redoute du Parc“, die der französische Festungsbauer Vauban im siebzehnten Jahrhundert angelegt hat, einen pfeilförmigen Museumsbau zu plazieren, dessen Außenbegrenzung die Wallaufschüttung nachzeichnet.

Das nicht nur unter Denkmalschützern umstrittene Bauvorhaben ist zwar per Gesetz verankert. Doch hat es noch nicht die Hürde der Baugenehmigung genommen. Somit ist frühestens im Jahr 2002 mit der Fertigstellung zu rechnen. Bis dahin besteht eine geringe Chance, der spektakulären Hülle mit einer exquisiten Sammlung ein adäquates Innenleben zu sichern.

Ina NOTTROT

Sommaire

Visites à l'étranger...

... du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER au Japon, du 29 mars au 4 avril 1997	3
... de S.A.R. PRINCE HENRI et du Ministre Alex BODRY à l'«Adventure Express 97» de l'OTAN	7
... du Ministre de la Justice en Pologne	8
... de M. POOS en Hongrie	8

Visites au Luxembourg...

... du Premier Ministre de la République du Portugal António GUTERRES, du 9 au 11 mars 1997	9
... du nouveau Président du Parlement Européen, M. Gil ROBLES	11
... du Ministre vietnamien M. Tran Xuan GIA à Luxembourg	12
... de M. Hans KASPER	13
... du Ministre des Finances de Hongrie	13
... du Président de la République de Madagascar	14
... du Premier Ministre de la République française Alain JUPPÉ, le 27 mars 1997	14
Entrevue JACOBS-BONINO	15
M. JUNCKER rencontre le Ministre des Finances de l'Ukraine	16
... du Ministre des Affaires étrangères d'Estonie	16
... du Ministre des Affaires étrangères de Thaïlande	17
... du Ministre-Président de la Sarre Oskar LAFONTAINE à Luxembourg, le 16 avril 1997	17
... du Ministre des Affaires étrangères de Slovaquie	18
... du Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Autriche	18
... du Ministre des Affaires étrangères de Slovaquie	19
... du Ministre des Affaires étrangères du Danemark	19

Conseils et Rencontres UE

Mme HENNICOT à la réunion informelle des ministres de l'éducation à Amsterdam	21
M. FISCHBACH participe à un trilogue informel sur le Budget de l'UE	21
Réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'UE à Apeldoorn	21
Le Conseil «Affaires générales» et les tensions autour de la Méditerranée	21
La Conférence intergouvernementale en conclave à Noordwijk	22
Europe - Amérique latine: cinq siècles de coopération	22
Rencontre BODEN-FISCHLER	22
Mme JACOBS et la protection des consommateurs	23
Mme HENNICOT-SCHOEPGES participe à une réunion de l'UE et des Pays PÉCOS	24
Le Président Ougandais au Luxembourg	24
M. FISCHBACH à la réunion du Comité Exécutif Schengen	25
Mme JACOBS à La Haye	25
Conseil «Affaires générales» à Luxembourg	26

Conférences internationales

Conférence du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux sur l'introduction de l'euro	27
40 ^e anniversaire du Traité de Rome:	
Réunion à Rome de la Conférence intergouvernementale	27
M. LAHURE à la 5 ^e Session de la Commission du Développement Durable	29
M. Alex BODRY à la réunion de Hilversum	29
2 ^e Conférence Euro-Méditerranéenne à Malte:	
M. Jacques F. POOS lance une initiative luxembourgeoise	30
M. BODRY et l'avenir de la Convention de Lomé	31
Mme DELVAUX-STEHRES à la Conférence Européenne des Ministres des Transports (CEMT) à Berlin	31

Divers

Électrification de la ligne ferroviaire belge entre Gouvy et Rivage	33
Le Directeur général du Bureau International du Travail à Luxembourg	33
Extension de «Husky» à Dudelange	34
Signature d'un accord bilatéral avec UNICEF	35
Le point sur les récentes inondations	36
Projet de loi sur le blanchiment d'argent	36
Accords sur la WSA et l'entraide judiciaire avec les États-Unis	37
Plan d'action du Gouvernement en matière de participation des jeunes	37
Accord aérien entre la Mongolie et le Luxembourg	38
Présentation d'une étude sur le tourisme au Luxembourg	38
Le Ministère des Affaires étrangères recommande aux Luxembourgeois de ne pas se rendre au Zaïre ou de le quitter	39
Mme JACOBS présente M. JAEGER	39
Présentation du projet objectif «Plein emploi»	39
Fraude fiscale: le rapport de J. KRECKÉ	40
Distinctions honorifiques	40
L'UE soutient la reconversion économique au Luxembourg	42
Le COSL à l'honneur	43
Luxembourg auf der CEBIT '97	43

Discours

Discours de Monsieur Robert GOEBBELS, Ministre de l'Économie à l'occasion de la Journée Boursière 1997, le 24 mars 1997	44
Discours de Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre de la Famille, à l'assemblée générale de la LICRA-Luxembourg, le 25 mars 1997	47
Discours de Monsieur Robert GOEBBELS, Ministre de l'Économie au Séminaire «Droits des Auteurs et des Artistes», le 25 mars 1997	51
Discours de Monsieur Jean-Claude JUNCKER, devant le Foreign Correspondents Club of Japan, le 30 mars 1997	52
Discours de Monsieur Jean-Claude JUNCKER, devant le séminaire financier à Tokyo, le 2 avril 1997	55
Discours du Ministre Robert GOEBBELS devant le séminaire financier à Tokyo, le 2 avril 1997	57

Échos de presse de l'étranger

Handelsblatt, 15./16.3.1997	
Europa/Luxemburgs Premier JUNCKER hat für den EU-Ratsvorsitz dezidierte Pläne	
„EU-Sozialstandards angleichen“	60
Handelsblatt, 17.3.1997	
Europa/JUNCKER: Deutsche sollen ihre Hausaufgaben machen	
„Signifikante Gruppe von Ländern beim EWWU-Start“	
Von Werner BENKHOFF und Klaus C. Engelen	60
Handelsblatt, 18.3.1997	
Luxemburg/Premier besorgt um guten Ruf des Bankenzentrums - Maßnahmen zur Verbesserung des Platzvorteils	
Kein Hort für deutsches Fluchtgeld	
Von Werner BENKHOFF und Klaus C. Engelen	62
Frankfurter Allgemeine, 23.4.1997	
Eine Stadt am Wendepunkt	
Luxemburg: Europas Verwaltungszentrum möchte urban und attraktiv werden	63